

RAPPORT 2025 D'ACTIVITÉ



AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,
INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ÉCORESPONSABLE

2025 pour les PEP, fut une année de célébration de mise en perspective de notre identité et de notre organisation dans un contexte difficile au regard des enjeux sociaux, économiques et politiques multiples qui questionnent le modèle de solidarité pour lequel nous sommes engagés.

Célébration des 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État, qui fonde la laïcité. Cette loi est une valeur cardinale pour notre organisation en ce qu'elle est et représente pour chaque individu, mais elle est avant tout un principe constitutionnel de notre République, un cadre de règles de vivre ensemble créant les conditions égales d'exercice des droits et des devoirs de chacune et chacun en matière de liberté de conscience. 1901-1918, une période fondatrice de notre République, au cœur de laquelle les associations citoyennes, l'éducation populaire en particulier, ont joué un rôle déterminant, qui a vu naître notre mouvement décidé à assumer une mission morale, éducative et sociale auprès de celles et ceux, les enfants orphelins de guerre tout d'abord, qui risquent d'être ou sont exclus.

Nous avons fêté les 110 ans de la naissance de notre Mouvement pendant nos Journées Métiers de novembre 2025, à plus de quatre cents bénévoles, professionnels, jeunes bénéficiaires et invités autour d'un grand jeu coopératif, qui nous invitait à visiter notre histoire, nos dates clés, nos grandes innovations et nos perspectives, pour notre projet associatif et notre société. Léon Bourgeois, théoricien du solidarisme, qui a contribué à la création des fondements d'un État prenant en compte la solidarité comme principe constitutif de l'organisation sociale, a présidé notre Fédération. Convaincu que l'État devait

Directeur de la publication

Fernand Vanobberghen, *président de la Fédération générale des PEP*

Comités de pilotage et de rédaction

Martine Salomé, *secrétaire générale*

Elvire Grimal, *secrétaire générale adjointe*

Corinne Michel, *secrétaire générale adjointe*

Pascal Delichère, *vice-président chargé du secteur des politiques sociales, médico-sociales et de santé*

Brigitte Houlier, *vice-présidente chargée du secteur des politiques éducatives, vacances, loisirs, culture et sport*

Jean-Marie Mercadal, *vice-président chargé du secteur des politiques éducatives et sociales de proximité*

Vincent Moreau, *vice-président en charge du projet et du plaidoyer*

Agnès Bathiany, *directrice générale*

Isabelle Monforte, *directrice de l'animation des secteurs et programmes*

Pascale Durand-Prud'homme, *chefe de projet Communication*

Frédéric Martin-Delvincourt, *assistant de direction*

Malika Haddag, *chargée de mission communication interne*

© Fédération générale des PEP - mai 2026

Iconographie : droits réservés PEP, Agence Magnum, Nanda Gonzague

reconnaître les initiatives associatives contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques, il a marqué notre engagement complémentaire de l'action publique. Il a œuvré à la création de la Fédération générale des PEP et à sa reconnaissance d'utilité publique en 1919, rassemblant les militants et associations ou comités départementaux PEP pour accompagner les orphelins de guerre et les enfants vulnérables par une action éclairée et une éducation laïque.

Nous avons partagé nos engagements plus récents en célébrant les 20 ans de la Loi pour le handicap de 2005 ou encore en apportant la dimension inclusive au cœur de la rédaction de la loi de 2013 pour la Refondation de l'École.

2025, année à mi-parcours de nos projets politique et stratégique et première année de notre nouveau projet éducatif, fut une année de transformation et de réflexion collective au regard des défis politiques, stratégiques et sectoriels auxquels les PEP et plus généralement le monde associatif sont confrontés.

Dans une période préélectorale, de fin de mandat présidentiel, dans un contexte international marqué par les guerres et les remises en cause de l'État de droit sur fond de marchandisation accrue des secteurs de la solidarité et de l'éducation, de raréfaction des financements publics, l'État se transforme. Notre principal partenaire, dans un double mouvement, territorialise l'action publique et renforce sa capacité de contrôle au titre d'une gestion resserrée au regard de la raréfaction des financements publics ; pour ce faire il a intégré la révolution numérique comme levier de cette transformation et a affirmé sa capacité de pilotage. Face à cette transformation, les PEP ont conduit un travail de fond sur leur organisation, la rendant plus agile en partageant mieux les dimensions de pilotage

commun afin de bâtir une organisation renforcée et à même de relever les enjeux et défis dont dépend l'existence de leurs missions sociales et éducatives.

En conséquence, en 2025, nous avons collectivement et solidairement renforcé notre capacité d'influence, en portant un plaidoyer national intersectoriel, dont le cœur s'articule entre défense de l'État de droit, défense du fait associatif et promotion d'une éducation inclusive qui n'oublie personne et qui instaure la reconnaissance et la participation citoyenne et sociale de tous dans la construction d'un contrat social renouvelé.

Militer aux PEP passe tout autant par la défense de nos idées que par l'impératif d'agir, innover, se structurer solidairement pour poursuivre nos missions et assurer une qualité d'accompagnement à celles et ceux que nous accompagnons et avec lesquels nous voulons partager notre expérience associative en travaillant la dimension adhésion et engagement aux PEP.

2025 fut une année de mobilisation intense : que nos 94 associations membres, que leurs militants et professionnels en soient remerciés individuellement et collectivement.

Si la Fédération générale des PEP anime, pilote et accompagne ses membres face aux enjeux, aux défis politiques et sociaux actuels, c'est ensemble, solidairement, que les PEP sont une force démocratique, une force d'interlocution, force d'innovation, défenseuse de l'accès de tous aux droits.

Tournées vers l'avenir, les PEP agissent et défendent un modèle renouvelé de contrat social démocratique, inclusif, solidaire et écoresponsable.

Janvier

VIE PUBLIQUE

- 10^e baromètre PEP de la société inclusive
- Mois du Mentorat
- Campagne de solidarité avec Mayotte : la mobilisation se poursuit
- La Fédération générale des PEP auditionnée par l'Igas

VIE FÉDÉRALE

- Création du 5^e de PEP Attitude

Février

VIE PUBLIQUE

- Alerte sur le Service civique : lettre ouverte au Premier ministre
- 20 ans de la loi de 2005 : mobilisation des PEP et signature d'une tribune inter-associative
- Communiqué de presse intitulé « Proposition de loi Attal : un échec collectif de notre système éducatif de prévention et de protection de l'enfance »

VIE FÉDÉRALE

- Journée de travail Projet éducatif enfance jeunesse (PEEJ)
- Lancement du groupe de travail « Pôles d'appui à la scolarité » en partenariat avec la Fnaseph
- Lancement du groupe de travail « Expérimentation, participation et autodétermination »

Mars

VIE PUBLIQUE

- Contribution des PEP à la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance
- Communiqué de presse : « Les PEP dénoncent le projet de suppression d'instances participatives dans le projet de loi de simplification économique »
- Comité interministériel du handicap et publication des propositions des PEP
- Semaine nationale de la Petite enfance

VIE FÉDÉRALE

- Début des travaux du Copil
- Campagne nationale d'adhésion
- Rassemblement des présidents et directeurs généraux à Reims

Avril

VIE PUBLIQUE

- Participation à la Journée d'étude sur les classes de découvertes, à Poitiers
- Audition de la Fédération générale des PEP dans le cadre de la mission parlementaire portant sur le SNU
- Semaine olympique et paralympique

VIE FÉDÉRALE

- Lancement du partenariat entre la Fédération générale des PEP et le Clémi
- Administration déléguée sur le dispositif social des PEP CBFC
- Prolongation de l'administration déléguée des PEP 13 et des PEP 50

Mai

VIE PUBLIQUE

- Rassemblements du collectif *Les 400 000*
- Interpellation parlementaire sur la proposition de loi visant le parcours des élèves en situation de handicap

VIE FÉDÉRALE

- Signature d'une convention de partenariat avec Amnesty International France
- Lancement du groupe de travail Santé mentale
- Campagne d'appel à projets innovants
- Déplacement du président fédéral en Hauts-de-France pour accompagner la création de l'Arpep

Juin

VIE PUBLIQUE

- Tribune du Cnajep : Pourquoi il faut investir dans l'éducation populaire
- Interpellation parlementaire sur la proposition de loi visant le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Reconstitution pour trois ans du projet Mentorat PEP

VIE FÉDÉRALE

- Assemblée générale à Orléans
- Création du Café des P'tits PEP

Juillet

VIE PUBLIQUE

- Participation des PEP au comité multi-partenarial du Cese dans le cadre de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant
- Communiqué de presse : « Garder le cap de l'école inclusive, préserver le droit des élèves »
- Début de la campagne « Espaces menacés » avec Hexopée pour défendre les structures d'éducation populaire

VIE FÉDÉRALE

- Visite du centre du Porteau des PEP 85 dans le cadre de l'opération « Été 2025, tous en colos » de la JPA
- Inauguration de l'auberge de jeunesse gérée par les PEP 11 à Carcassonne

Août

VIE PUBLIQUE

- Communiqué du collectif « Ma place c'est en classe »

Septembre

VIE PUBLIQUE

- Stratégie nationale Sport-Santé 2025-2030
- Intervention des PEP dans le colloque consacré à Léon Bourgeois
- Journées européennes du Patrimoine
- Censure du Gouvernement Bayrou

VIE FÉDÉRALE

- Lancement de la nouvelle campagne Mentorat PEP
- Lancement du projet expérimental d'éducation aux droits humains avec Amnesty International France

Octobre

VIE PUBLIQUE

- Nomination et démission du Gouvernement Lecornu 1
- Audition à l'Assemblée nationale sur le BOP 163
- « Ça ne tient plus », mobilisation nationale pour la défense du fait associatif
- Nomination du Gouvernement Lecornu 2
- Remise de la contribution Fédération générale des PEP à la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

VIE FÉDÉRALE

- Stage des nouveaux responsables PEP
- Séminaire élus cadres de la tête de réseau
- Renouvellement de l'agrément JEP étendu
- Accompagnement des PEP 14 pour la stabilisation de la trésorerie

Novembre

VIE PUBLIQUE

- Campagne inter-associative pour la défense du droit aux vacances « Ne fermez pas la porte des vacances aux enfants »
- Publication du rapport de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant

VIE FÉDÉRALE

- 3^e Journées Métiers du réseau PEP
- Duoday
- Rencontre FG PEP, président et trésorier avec une partie du CA des PEP 12

Décembre

VIE PUBLIQUE

- 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État
- Comité national de suivi de l'école inclusive à Dijon
- Création d'un collège des enfants au CNCPEH, porté par les PEP 94
- Consultation européenne sur la stratégie en faveur des personnes handicapées
- Participation au colloque du HCFEA « quelle enfance en France aujourd'hui »
- Vote d'une loi spéciale, le budget 2026 n'ayant pas été adopté

VIE FÉDÉRALE

- Lancement du groupe d'analyse politique et stratégique (Gaps)
- Conclusion d'un partenariat avec la Firah
- Fin de l'administration déléguée sur le dispositif social des PEP CBFC

Identité du mouvement PEP	11
Plaidoyer	12
Pour une société inclusive	13
Pour une éducation globale et une politique éducative concertée de l'enfance et de la jeunesse	18
Pour la reconnaissance pleine et entière des associations de l'éducation populaire comme partenaires des politiques publiques	23
Innovation	28
Le projet éducatif des PEP pour l'enfance, l'adolescence et la jeunesse	28
Associer les jeunes à l'élaboration des politiques qui les concernent	29
De nouveaux partenariats nationaux	30
Soutien au développement de nouvelles activités des associations PEP au service d'une approche globale	31
Faire réseau	35
Le pilotage partagé du réseau	36
Relance du Groupe d'analyse politique et stratégique (Gaps)	36
Poursuite et activité 2025-2026 des groupes de travail, comités de pilotage et développement de communautés de pratiques	37
Systèmes d'information : consolider un socle commun au service du projet fédéral	38
Partager ses compétences et expertises, se former	40
Travaux de la Ressourcerie foncière PEP et du pool d'expertise Patrimoine	40
FACE PEP au service de la culture de compétences	40
Les 3 ^{es} journées Métiers du réseau PEP	41
Construire ensemble, développer les programmes d'action	44
Autodétermination et participation sociale : une dynamique collective	44
Lancement du programme Santé mentale	45
Poursuite du programme Laïcité en actions	46
Relancer une politique d'engagement aux PEP	47
Bilan d'activités des PEP et impact dans les territoires	51
Cartographie 2025 des associations PEP	52
Cartographie des activités PEP	54
Impact économique, éducatif et social des PEP	56
Glossaire	62



PARTIE I

Une identité associative affirmée en prise avec l'actualité

- Les PEP participent aux débats, défendent le fait associatif et font évoluer les réponses aux besoins des enfants et personnes vulnérables dans une logique participative et citoyenne, fidèles à leur ambition de transformer la société. Chaque année, elles interrogent les Français par le baromètre PEP de la société inclusive, réalisé par le groupe Verian, pour intégrer dans leur stratégie la perception que les Français ont de la société inclusive. La Fédération intègre dans son plaidoyer les expertises de terrain et innovations de leurs associations et animent le portage du plaidoyer, affirmant ainsi leur identité de mouvement associatif. ■

Plaidoyer

Au cours de l'année 2025, le plaidoyer fédéral s'est articulé autour de stratégies globales et sectorielles pour la défense de l'État de droit et du fait associatif comme agent essentiel de la démocratie. Ce travail s'est incarné dans des actions visant la promotion de la solidarité nationale et le renforcement de la laïcité comme moyens consubstantiels du contrat social et de son renouvellement.

La stratégie nationale et les stratégies sectorielles se sont appuyées sur l'organisation d'un pilotage coordonné des travaux conduits dans le cadre des différentes représentations de la Fédération et des actions de mobilisation et de plaidoyer conduites tant à l'échelle nationale que locale. La Fédération générale des PEP a choisi de conduire ce travail en mobilisant le réseau PEP. Pour ce faire, elle a développé et renforcé des stratégies d'influence, d'alliance et de coopération avec l'ensemble des grandes organisations nationales partenaires : Uniopss, Mouvement associatif, Cnajep, Unat, JPA, syndicats, associations de collectivités locales.

L'année 2025, anniversaire des 120 ans de la Loi de séparation des Églises et de l'État et des 20 ans de la loi de 2005, première année de la santé mentale comme grande cause nationale, année de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant et de la période pré-électorale des municipales, a offert de nombreuses occasions d'expression publique et de partage d'expériences tant au niveau national que local.

→ Pour une société inclusive

L'année 2025 célèbre les vingt ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. La Fédération générale des PEP s'est pleinement engagée dans le déploiement de cette loi en militant et agissant par une approche globale des personnes. La désinstitutionnalisation n'est pas seulement une question d'efficacité en matière de politique publique, mais bien, avant toute chose, de respect et d'exercice des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, un enjeu majeur du vivre-ensemble pour la participation sociale et citoyenne de tous.

CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES (CNCPEH), LES PEP PARTIE PRENANTE

En 2025, la Fédération générale des PEP a poursuivi son engagement au sein du CNCPEH, participant ainsi à l'élaboration des politiques publiques de l'autonomie, dans le cadre des travaux conduits dans 10 des 12 commissions spécialisées et délégations du Conseil. Cette participation est rendue possible par l'engagement des bénévoles et professionnels du réseau PEP. À ce titre, la Fédération générale des PEP a notamment contribué aux réflexions portant sur l'évolution des cahiers des charges des pôles d'appui à la scolarité (PAS) et des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS), illustrant les liens permanents entre les travaux du CNCPEH et ceux menés en « interne », avec le réseau. La Fédération, non seulement par sa participation régulière aux travaux des commissions et de la plénière mais aussi à travers la mise à disposition de son expertise pour construire le Conseil des enfants du CNCPEH, contribue activement à l'auto-détermination des personnes en situation de handicap. Elle concrétise ainsi, par son action, les valeurs qui sont les siennes et trouve sa juste place dans la régulation et la co-construction des politiques publiques au service des personnes en situation de handicap.

RÉFORME SÉRAFIN PH : MOBILISATION ET CONTRIBUTION DU RÉSEAU PEP

La Fédération générale des PEP s'est fortement mobilisée en 2025, comme en 2024, en jouant un rôle moteur dans les dynamiques collectives portées tant entre les fédérations gestionnaires d'ESMS qu'au sein du Collectif

↘ LE CP DES 20 ANS DE LA LOI
7 MARS 2025

Le comité interministériel du Handicap (CIH), et ensuite ?

Les PEP attendaient bien plus pour l'anniversaire des vingt ans de la loi de 2005. Dans le contexte politique instable et incertain, tant au niveau national qu'international, les PEP rappellent que les besoins des personnes handicapées doivent être pris en compte sans attendre. Il est urgent que leurs attentes et celles du secteur médico-social soient reconnues. Le CIH a rappelé majoritairement dans ses annonces, des objectifs et des engagements déjà connus. Pour les PEP, l'heure est à la traduction concrète et entière des intentions politiques au travers d'un plan d'actions à mener de manière urgente. Les PEP demandent la mise en place d'un travail associant l'ensemble des acteurs du champ du handicap pour construire la programmation de ce plan et définir les conditions de sa mise en œuvre effective. Les PEP contribuent à tous les débats concernant le handicap, en portant, dans l'espace public, la parole de leurs militants, de leurs personnels et des personnes concernées. Partenaires de l'action publique dans le champ du handicap mais également des différentes politiques de droit commun, les PEP apporteront leurs expertises, leurs contributions à tout travail partenarial permettant de réaliser un plan d'actions partagé et déterminé.

Handicaps, afin que soit notamment réaffirmé l'un des objectifs historiques de la réforme Sérafin PH : le soutien à la transformation de l'offre.

Cette mobilisation a conduit, en mars 2025, à un engagement clair de la ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap, confirmant 2026 comme une année « blanche », sans incidence tarifaire. Une enveloppe de 360 M€ a également été inscrite au PLFSS 2026 (90 M€ annuels sur 4 ans) pour accompagner la mise en œuvre de la réforme, tout en amortissant pour partie ses potentiels effets négatifs.

Parallèlement, la tête de réseau s'est impliquée, avec le réseau PEP, dans les travaux du Groupe technique national ainsi que dans deux groupes de travail pilotés par la DGCS et la CNSA : « Modulation de la dotation principale en activité réelle » et « Dotation complémentaire ». Ces groupes avaient pour objectifs de préciser les critères et indicateurs du futur modèle de financement



et d'en définir les modalités d'appréciation, notamment au travers de la définition de paliers de maturité. Ces derniers permettent de positionner les ESMS selon leur niveau de mise en œuvre effective des objectifs de transformation de l'offre.

Enfin, les PEP se sont associées à Nexem, à la Fehap et à la Mutualité française afin d'organiser deux webinaires nationaux les 14 janvier et 20 février 2025, destinés à accompagner les acteurs dans l'appropriation du futur modèle de financement et dans la réalisation du recueil de données 2025.

PROTECTION DE L'ENFANCE

La Fédération générale des PEP, par sa structuration et son histoire, défend et met en acte une approche globale de la personne, avec une ambition sans ambiguïté pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables. Acteur de l'éducation populaire, le réseau PEP agit en combinant et en croisant ses expertises éducatives, scolaires, médico-sociales et socio-éducatives, étant ainsi un protagoniste unique parmi les délégataires intervenant en protection de l'enfance. Il défend ainsi le décloisonnement des politiques publiques pour une politique publique prioritaire et indispensable répondant aux besoins des enfants et des jeunes et aux exigences de la situation du secteur de la protection de l'enfance, tant en accompagnement qu'en prévention.

En 2024, animée par la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape), la mobilisation du collectif *Les 400 000* dont la Fédération générale des PEP est membre, a permis l'installation d'une nouvelle commission d'enquête parlementaire portant sur les manquements des politiques publiques dans le champ de la protection de l'enfance.

La Fédération générale des PEP a, dans ce cadre, déposé une contribution en apportant son analyse des manquements majeurs dans le système en place et fait des propositions.

Parallèlement à ces travaux, en février 2025, une proposition de loi visant la justice des mineurs est adoptée à l'Assemblée nationale. Elle vise à durcir la répression à l'encontre des mineurs délinquants et de leurs parents, en renforçant la responsabilité pénale des mineurs âgés de 16 ans et plus par la possibilité d'une procédure de comparution immédiate. La Fédération générale des PEP, avec d'autres acteurs associatifs dénonce les mesures de ce texte et saisit les parlementaires, en indiquant qu'un tel texte renvoie à l'échec collectif de notre système éducatif de prévention et de protection de l'enfance, en limitant la possibilité d'appréhender finement des situations bien souvent complexes. La privation de liberté, l'emprisonnement immédiat des mineurs ne fait qu'accroître leur marginalisation et ne peut avoir de sens éducatif pour ces jeunes. La Fédération générale des PEP marque l'urgence de respecter les droits des enfants et de renforcer les moyens d'action dédiés à l'accompagnement éducatif et au soutien parental, ainsi que ceux du système de protection de l'enfance et de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Le secteur est en proie à une crise systémique, soulignée déjà par plusieurs rapports et les alertes des

professionnels et des jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Les dysfonctionnements identifiés incluent une fragmentation des interventions, rendant les parcours souvent morcelés, une insuffisance de financements et de moyens humains, un manque de places pour accueillir les enfants en danger, plus encore pour les enfants à double vulnérabilité et des conditions de travail dégradées pour des professionnels engagés mais en souffrance et épuisés. Cette situation est accentuée par un manque de régulation par l'État des disparités territoriales à l'œuvre quant à l'absence de mise en place de dispositifs et l'inexécution de missions, qui engendrent des inégalités de traitement des enfants et des familles et compromettent leurs droits. Les mesures non exécutées, les services saturés, le manque de coordination des actions conduites par les associations et les pouvoirs publics qui freinent la coopération entre acteurs ne permettent pas l'amélioration des situations voire les aggravent. Une situation qui limite, de fait, les possibilités d'un accompagnement global des parcours des enfants, des jeunes et de leurs familles. Elle conduit, ainsi, à une dégradation inquiétante des conditions de vie des enfants et des conditions de travail des professionnels qui les prennent en charge.

Dans la suite du rapport d'enquête paru le 1^{er} avril 2025 et de l'annonce par la ministre du Travail, des Solidarités et des Familles d'un plan de refondation de l'aide sociale à l'enfance, sans mesures lisibles immédiates et correctives, ni projetées pour l'année 2026, la Fédération générale des PEP, avec le collectif *Les 400 000* qui regroupe une cinquantaine d'organisations, s'est mobilisée pour faire valoir l'exigence de répondre aux enjeux connus et partagés du secteur.

Pour les PEP il s'agit de :

- Respecter l'universalité de la protection de l'enfance ;
- Assurer une prise en charge équitable et non discriminatoire des mineurs non accompagnés (MNA) ;
- Garantir le suivi et la prise en charge des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans minimum ;
- Déployer des moyens et outils financiers supplémentaires pour assurer un accueil digne et sécurisé, tout en renforçant les équipes sur le terrain ;
- Valoriser les professionnels de ce secteur, par un premier acte finançant l'accord conventionnel concernant les « oubliés du Ségur » ;
- Instaurer un taux d'encadrement minimal garantissant la qualité et la sécurité de l'accompagnement des enfants protégés avec pondérations liées aux publics spécifiques ;
- Encadrer strictement par les départements le recours aux MECS éphémères ;
- Renforcer les stratégies et actions préventives, afin de garantir une prise en charge adaptée, précoce et continue.

Le collectif *Les 400 000* a ainsi organisé une journée de mobilisation nationale le 15 mai 2025, la Cnape animant avec les fédérations membres du collectif la réalisation de manifestations aux formes diverses dans neuf villes, Bordeaux, Lille, Lyon, Mamoudzou, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse. La Fédération générale des PEP et le réseau PEP se sont fortement impliqués et étaient présents dans plusieurs rassemblements. La manifestation parisienne, place des Invalides, a notamment réuni des membres du conseil d'administration fédéral et des associations PEP franciliennes.

Le grand projet de refondation de la protection de l'enfance voulu par le Gouvernement a été plusieurs fois annoncé au cours de l'année mais toujours repoussé et les premières mesures inscrites dans les prochains projets de loi de finances (PLF et PLFSS) pour 2026 ne répondaient pas de l'envergure annoncée.



Les PEP 11 ont mis en place un dispositif de temps éducatif partagé pour des familles sous mesure d'assistance éducative, afin de travailler les compétences parentales précocement dès 3 ans et éviter par conséquent la dégradation de la situation. Ces rencontres entre pairs, accompagnées d'une médiatrice familiale, permettent aux enfants et parents de créer un cadre de confiance et d'ouvrir la parole.

ÉCOLE INCLUSIVE

La Fédération générale des PEP s'est mobilisée pour l'inscription du principe d'une école inclusive dans la Loi de refondation de l'école en 2013. Mouvement d'éducation populaire et acteur éducatif agréé complémentaire de l'École publique, elle défend le principe d'une coopération renforcée et équilibrée entre les acteurs du secteur médico-social, de l'Éducation nationale et des territoires. Ce sont tous les temps de l'enfant qu'il convient d'accompagner dans une éducation inclusive : dans l'école et dans les activités péri et extrascolaires. Si le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a toujours progressé, atteignant 490 000 en 2024, cela ne traduit pas encore un changement en profondeur du système scolaire. Le processus de coopération s'opère lentement entre les établissements et services médico-sociaux et l'Éducation nationale, entre présence sur des temps parcellaires des élèves en situation de handicap, multiplication des dispositifs, délais de traitement des dossiers des enfants ou conditions d'accessibilité non optimales.

Développer et construire une coopération au pilotage partagé, par le partage des ressources, des expertises, des dispositifs du secteur médico-social vers l'école ordinaire, constitue un levier d'amélioration de la qualité des parcours éducatifs et scolaires. Ainsi pour les PEP, l'évolution des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) vers les pôles d'appui à la scolarité (PAS) doit apporter une réponse rapide aux enfants à besoins éducatifs particuliers et à leurs familles, avant même la reconnaissance du handicap.

Dès septembre 2024, la Fédération générale des PEP, en partenariat avec la Fnaseph, a participé à la phase de préfiguration des pôles d'appui à la scolarité (PAS) sur quatre territoires pilotes : la Côte-d'Or, l'Eure et Loir, l'Aisne et le Var. Ces travaux ont été conduits de manière concertée, les PEP étant impliquées sur deux territoires et les associations membres de la Fnaseph sur les deux autres. L'objectif partagé était de documenter de manière fine les pratiques de terrain observées dans cette phase de préfiguration, d'identifier les éléments saillants, mais également les freins rencontrés, ainsi que de formuler des propositions d'évolution ou de clarification du dispositif. Les échanges menés dans ce cadre, ont permis l'élaboration d'une note de contribution adressée à la DGESCO et diffusée sur les réseaux sociaux, laquelle a suscité plusieurs retombées médiatiques et débouché sur un rendez vous avec la Direction générale de l'enseignement scolaire. Constatant par ailleurs l'absence de communauté de pratiques ou d'animation nationale des

préfigurations assurée par le ministère de l'Éducation nationale, il a été décidé de constituer un groupe de travail inter associatif associant la Fédération générale des PEP et la Fnaseph pour le pilotage des travaux, ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués dans les quatre territoires préfigureurs. Plusieurs réunions ont ainsi permis de structurer un partage de pratiques portant sur les modalités d'organisation, de fonctionnement et de coopération, en tenant compte des réalités territoriales, mais aussi de produire une contribution collective à l'élaboration du cahier des charges n°2 des pôles d'appui à la scolarité. Le cahier des charges de la préfiguration des PAS est publié en septembre 2025, sans cadre législatif adossé, la proposition de loi associée ayant été mise à l'arrêt après l'échec de la commission mixte paritaire.

En effet, parallèlement au lancement de la préfiguration des PAS, une première proposition de loi visant à renforcer le parcours inclusif des élèves en situation de handicap a été déposée à l'Assemblée nationale en septembre 2024.

La Fédération générale des PEP a interpellé une première fois les parlementaires, avant étude en assemblée plénière en mai 2025 sur deux points, la suppression de la volonté de créer un observatoire de l'inclusion au profit d'un service interministériel de l'inclusion et la réécriture de l'article visant la mise en place d'un livret inclusif. Elle a demandé que l'information des responsables légaux et du jeune de 15 ans pour tout ajout ou retrait d'information soit systématique et que l'ensemble des professionnels qui peuvent avoir accès à tout ou une partie dudit livret soit listée. Outre les changements visés, la Fédération a partagé également avec le ministère de l'Éducation nationale, les points de vigilance quant au parcours des élèves et les travaux, cités précédemment autour de la préfiguration des PAS. La commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée, a présenté un texte profondément remanié, visant désormais le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers et intégrant les PAS. Adopté en première lecture, ce texte a été engagé en procédure accélérée par le Gouvernement le 6 mai 2025. Ainsi la Fédération a, de nouveau, interpellé l'ensemble des parlementaires avec des propositions de modification qui répondent à l'esprit de la loi de 2005, quant aux droits des personnes mais également quant aux modalités d'organisation pour permettre des parcours fluides et en accord avec l'expérimentation en cours sur les PAS. Néanmoins son examen a été suspendu à la suite de l'échec de la commission mixte paritaire en juillet 2025. Le cahier des charges des PAS a ainsi été publié sans cadre législatif d'accroche.

En septembre 2025, la Fédération générale des PEP membre du collectif Ma place est en classe, a signé le communiqué de presse de rentrée scolaire, alertant sur les difficultés inhérentes à celle-ci et au vécu des élèves et de leurs familles, poursuivant ainsi son engagement en faveur d'une école pleinement inclusive et attentive aux besoins des élèves.



Le réseau PEP soutient la création d'une réponse aux besoins des élèves, sans attendre l'éventuelle attribution de moyens de compensation par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Dans le cadre de la deuxième phase de déploiement des pôles d'appui à la scolarité, le réseau PEP est fortement sollicité pour porter et mettre en œuvre ces dispositifs sur les territoires à compter de 2026. Cette montée en charge s'opère toutefois dans un contexte marqué par l'absence de diffusion des évaluations conduites conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère en charge des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Ce manque de lisibilité pour les acteurs expérimentateurs est un frein au déploiement du dispositif lui-même, comme l'a relevé la Fédération générale des PEP lors de la tenue du Comité national de suivi de l'école inclusive (CNSEI). Face à ce déficit d'éléments consolidés et partagés, et afin d'objectiver les pratiques en cours comme les points de vigilance, la Fédération générale des PEP a décidé de conduire une enquête interne auprès de ses structures, visant à documenter la réalité du déploiement des pôles d'appui à la scolarité et à nourrir ses contributions futures auprès des pouvoirs publics.

↳ SOLIDARITÉS.TV
ÉMISSION DU 13 MARS 2025

«Loi de 2005 sur le Handicap : quel bilan 20 ans plus tard ?» Le Président de la Fédération générale des PEP s'exprime sur la réalité de la jeunesse en situation de handicap



DÉCOUVREZ L'EXTRAIT :
QUELLE RÉALITÉ DE LA
JEUNESSE EN SITUATION
DE HANDICAP ?





**LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES PEP S'OPPOSE À TOUTE
REMISE EN CAUSE DE L'ESPRIT
ET DE LA LETTRE DE LA LOI
DE 2005**

L'Éducation nationale doit mettre en œuvre les moyens pour rendre l'école accessible à tous quand la MDPH doit demeurer souveraine sur les décisions de compensation. Pleinement engagées dans la mise en œuvre des PAS et d'innovations au service d'une société inclusive, les PEP défendent le principe d'une coopération renforcée et équilibrée entre les acteurs du secteur médico-social et de l'Éducation nationale.

→ Pour une éducation globale et une politique éducative concertée de l'enfance et de la jeunesse

SOUTENIR LE SECTEUR DE L'ANIMATION

La participation de la Fédération générale des PEP au comité de filière Animation (CFA) et au bureau de celui-ci s'inscrit dans une démarche partagée et inter-organisationnelle avec l'ensemble des acteurs de la branche animation. La Fédération joue un rôle clé au sein du Cnajep dans l'animation, la coordination et le portage des stratégies et textes proposés aux instances du CFA et donc au ministère de tutelle des politiques de jeunesse et de la vie associative.

L'influence du CFA sur la conduite des politiques de jeunesse et sur la vie associative a été portée de manière conjointe avec la participation au comité de filière Tourisme de l'Unat au sein de laquelle la Fédération exerce la vice-présidence. Le CFA est gouverné par un bureau dont le secrétariat général est assuré par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA).

Au cours de l'année 2025, malgré le turn-over constaté des présidences, les efforts conjoints des acteurs du CFA (associations d'éducation populaire et syndicat employeur Hexopée, au sein du conseil d'administration duquel la Fédération agit), ont permis de porter à l'agenda du CFA des avis adressés au Gouvernement sur les questions majeures de la branche animation et d'assurer leurs suivis et implications législatifs, réglementaires et administratifs.

La participation de la Fédération aux groupes de travail initiés par le bureau du CFA a, particulièrement, été soutenue par les travaux des groupes de travail et Copil des secteurs : PESP, pour les questions relatives aux

accueils collectifs de mineurs (ACM) sans hébergement, formation des animateurs et projet éducatif de territoires (PEDT) ; PEVLCS, pour le soutien au départ en séjours (colonies et classes de découvertes), patrimoine et PEDT ; et PSM2S pour les problématiques inclusives (handicap et protection de l'enfance, PEDT et santé mentale). Plusieurs avis validés par la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ont permis d'influer sur la préparation de circulaires interministérielles relatives au projet éducatif de territoires inclusifs (PEDTi), à l'évolution des maquettes de formation Bafa/BAFD...

Enfin la dynamique portée avec et par les associations de jeunesse et d'éducation populaire (JEP) a mobilisé les pouvoirs publics : État, CNAF, Caisse des dépôts et consignations, le ministère du Tourisme pour appuyer les activités de la branche animation, en organisant un travail d'étude pour une politique de soutien au patrimoine des activités d'accueil collectif de mineurs avec hébergement, ou en défendant le projet éducatif de territoire inclusif (PEDTi) dans le cadre d'auditions de commissions parlementaires ou d'élaboration de projets ou propositions de loi relatifs à l'Éducation. Ce travail optimise la capacité d'interpellation de la Fédération générale des PEP auprès du Gouvernement, des parlementaires, des organismes financeurs et acteurs publics et privés.

L'interpellation du Gouvernement et du Parlement relative à la suppression du dispositif Colos apprenantes par suite de la diminution drastique des BOP 163 et 230 déjà lourdement impacté par la suppression du SNU, a été soutenue par l'ensemble du CFA tous collèges confondus (associations JEP, syndicats salariés et employeurs, collectivités locales et administrations).

La bataille contre la diminution de 50 M€ des financements de soutien aux activités de départ en vacances des enfants a été difficile, mais a permis de préserver 40 M€ pour le droit au départ en vacances des enfants.

Cette campagne s'est intégrée également dans une défense des financements publics pour l'ensemble des politiques de jeunesse et d'éducation et d'inclusion des personnes, notamment des plus vulnérables. Les diminutions drastiques des financements de la solidarité nationale à destination de la jeunesse et de l'éducation restent, dans le contexte de crise budgétaire, une préoccupation majeure de la Fédération.

La Fédération générale des PEP et ses partenaires ont regretté les coupes claires opérées en défaveur de l'avenir de la jeunesse et militent depuis lors pour un rétablissement des financements supprimés, notamment en demandant la mise en place urgente d'une Conférence des financeurs pour la filière, comme la Fédération a pu le défendre dans le cadre du comité de filière Petite enfance.

DÉFENDRE UN RÉEL DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

La Fédération générale des PEP contribue activement aux travaux du comité de filière Petite enfance, en tant que membre du bureau au titre du syndicat employeur Hexopée, pour défendre la mise en œuvre d'un service public de la petite enfance garantissant un accueil de qualité pour tous les enfants sans exception.

En 2025, les travaux du comité de filière Petite enfance ont notamment porté sur :

- La définition d'un socle de compétences transversal aux métiers de la petite enfance ;
- La refonte des diplômes de niveau 6 du travail social ;
- La validation des acquis de l'expérience et les modalités d'accueil de stagiaires, alternants et apprentis au sein des modes d'accueil et l'évolution du CAP AEPE ;
- La diversification des viviers de recrutement ;
- La qualité de vie et les conditions de travail des professionnels de la Petite enfance, avec la proposition d'un observatoire et d'un baromètre de la QVCT dans le secteur de la petite enfance ;
- La rénovation des modèles de financement des modes d'accueil et la revalorisation des financements actuels.

La Fédération générale des PEP s'est particulièrement mobilisée au sein d'Hexopée et avec d'autres membres du comité de filière pour demander la mise en place d'un

groupe de travail dédié à la refonte du modèle économique des modes d'accueil collectif (résolution adoptée par le comité de filière Petite enfance en février 2025). L'objectif est de travailler avec la CNAF sur des propositions techniques qui pourront effectivement être applicables à partir de l'entrée en vigueur de la future COG (2028). Dans une perspective à plus court terme, la Fédération générale des PEP, avec Hexopée et les acteurs du secteur, a porté une résolution demandant « la réaffectation de 200 M€ non consommés en 2025 au bénéfice d'une augmentation exceptionnelle de 2 % de la prestation de service unique (PSU) (soit environ 90 M€) pour soutenir immédiatement les trésoreries des EAJE de France... », résolution adoptée par le Comité de filière en juillet 2025. Une seconde résolution, adoptée en décembre 2025, demandait la mise en œuvre effective de cette mesure à hauteur des 2 % annoncés par les ministres de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et des Comptes publics, à l'Assemblée nationale en novembre.

Cette revalorisation ne peut constituer qu'une amélioration ponctuelle et provisoire de la situation financière des modes d'accueil pour 2025, la Fédération générale des PEP alerte depuis plusieurs années sur l'évolution des financements de l'accueil du jeune enfant, devenus une tarification à l'activité et des modalités de partenariat qui font reposer 100 % des risques sur les gestionnaires associatifs. La spécificité des projets que nos associations mettent en œuvre pour accompagner en proximité les familles les plus vulnérables, ou à besoins spécifiques, favoriser leur accès à des modes d'accueil de qualité, nécessite un financement à la hauteur des enjeux éducatifs et sociaux que ces structures portent ainsi qu'une stabilité de ces financements dans le cadre de partenariats pluriannuels. C'est une condition *sine qua non* de la mise en œuvre d'un véritable service public de la petite enfance.

PORTER LA CAUSE DES ENFANTS, CONVENTION CITOYENNE SUR LES TEMPS DES ENFANTS

Sur l'impulsion du président de la République et saisine du Premier ministre, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a mis en place une convention citoyenne sur les temps de l'enfant dans un délai voulu court. Constituée en juin 2025, la convention citoyenne, comptant 140 membres et un collège des enfants et des adolescents, a rendu ses conclusions à la fin du mois de novembre 2025. Devant répondre à l'enjeu « Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne

des enfants (3-17 ans) afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? », neuf thèmes centraux ont été explorés et étudiés : coordination et gouvernance des acteurs qui interviennent dans les temps des enfants ; rythmes et temps scolaires ; complémentarité des temps et diversité des apprentissages ; temps des parents et parentalité ; écrans et numérique ; inégalités sociales et territoriales ; santé et santé mentale ; violence et harcèlement ; inclusion et prise en compte des besoins spécifiques. La Fédération générale des PEP s'est mobilisée, forte de son engagement pour l'approche globale des enfants et des jeunes et de son rôle dans la mise en œuvre des projets éducatifs de territoires (PEDT) et dans les activités scolaires, péri et extrascolaires. Elle s'est investie dans un travail inter-organisations, au travers du Cnajep ou du comité de filière Animation pour défendre le rôle des associations de l'éducation populaire dans la réponse aux besoins des enfants et la proposition d'un PEDT nouvelle formule.

Elle a ainsi présenté une contribution intégrant le cadre imposé par la convention citoyenne, en portant les propositions qu'elle estime nécessaires pour répondre aux enjeux de l'intérêt de l'enfant en construisant l'égalité des conditions d'accès et des droits. Elle défend l'urgence du décloisonnement des politiques publiques nationales et territoriales, pour une société inclusive, qui permet à chacune et chacun d'exercer ses droits et ses choix de vie :

- Inscrire la continuité éducative inclusive et la complémentarité entre l'État, les collectivités locales, les associations d'éducation populaire, dans les politiques publiques ;
- Rendre effectif un projet éducatif et inclusif de territoire renouvelé, comme outil de pilotage partagé de la continuité éducative au service des enfants et des jeunes ;
- Garantir l'accès de tous à des temps éducatifs de qualité ;
- Inscrire la non-lucrativité comme un principe structurant et constitutif de la complémentarité des acteurs éducatifs qui participeront à un service public d'éducation renouvelé.

La Fédération générale des PEP a indiqué également qu'il était essentiel d'intégrer, dans un PEDT inclusif, le service public de la petite enfance, avec la possibilité pour les enfants de commencer l'école dès 2 ans et demi. Dans la suite de sa contribution, la Fédération générale des PEP a été invitée par la vice-présidente du CESE à intervenir, en octobre 2025, à un des séminaires de la convention citoyenne. Les membres de la convention, ayant élaboré leurs premières préconisations, au travers

de différents ateliers, ont ainsi pu confronter et échanger autour de celles-ci. La Fédération dans ce cadre était présente à la table-ronde des organisations actives dans la mise en œuvre de politiques inclusives.

Il s'agit bien pour les PEP de définir un pilotage partagé, centré sur la coéducation, qui permet l'intervention et la participation de l'ensemble des membres de la communauté éducative, au sens étendu, à savoir qui contribue au développement et à l'état de bien-être des enfants et des jeunes vivant sur un bassin de vie. Il doit ainsi intégrer l'ensemble des composantes qui jalonnent tous les temps de vie des enfants : Éducation nationale, collectivités, transports, médico-social, protection de l'enfance, éducation spécialisée, culture, sports, centre de santé, centre social, service jeunesse, associations d'éducation populaire, etc., ainsi que les enfants, les jeunes et leurs parents...

LIRE
LE CAHIER D'ACTEUR DÉPOSÉ
PAR LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES PEP SUR LA CONVENTION
CITOYENNE SUR LES TEMPS DE
L'ENFANT



DÉFENDRE LE DROIT AU DÉPART ET LE DROIT AUX LOISIRS POUR TOUS

Mouvement d'éducation populaire, la Fédération générale des PEP est un acteur historique, dans l'accès inclusif au départ en séjours collectifs et aux loisirs. Elle compte parmi les principaux organisateurs de colonies de vacances et de classes de découvertes mais aussi de séjours adaptés, de séjours de répit familles et de séjours de groupes. Un secteur d'activités qui est consubstantiel de l'approche globale des personnes et de la participation sociale et citoyenne, fondatrices des actions des PEP. Il participe aux politiques publiques mais est toujours plus en tension, dans un contexte économique et social de plus en plus contraint. Les problématiques sont diverses : la gestion du patrimoine immobilier ; l'inflation qui pèse sur les coûts induits inhérents à l'organisation des séjours ; la crise d'attractivité des métiers de l'animation ; la baisse de la part des revenus des ménages consacrée aux vacances et aux loisirs et plus encore de fait, la possibilité financière de permettre à son enfant de partir en colonie ; le moindre engagement de politiques publiques en faveur d'un accès universel aux vacances pour les enfants, les jeunes et leurs familles... Toutes

ces contraintes pèsent lourdement sur la santé financière des associations et les équipes, qui défendent et mettent en œuvre ces activités, dans l'esprit de la Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 visant « l'égal accès pour tous, tout au long de la vie, à la culture, aux loisirs, aux vacances ».

Les PEP militent pour :

- Développer une offre de séjours de vacances et de loisirs qualitatifs favorisant les mixités et répondant à de nouveaux enjeux (répit, développement durable, mobilité européenne, mixité sociale, géographique, citoyenneté...);
- Inciter et développer le départ en classes de découvertes ou séjours scolaires au moins une fois dans la scolarité de chaque enfant. Ceci participe à la structuration du lien social, du groupe classe, de l'apprentissage et de l'« apprendre dehors et autrement », par une politique en deux volets : incitative envers les personnels et facilitante pour les familles et les acteurs concernés ;
- Maintenir et renforcer des politiques d'aides aux départs, à la mobilité pour les familles et les jeunes ;
- Soutenir le départ en séjours collectifs (colos) par une politique volontariste, « un plan colo ». Aujourd'hui de moins en moins d'enfants partent en vacances, en colos ou en famille. Les difficultés économiques gagnent également la classe moyenne ;
- Développer une politique facilitatrice d'accès aux activités et aux équipements culturels, éducatifs et sportifs ;
- Permettre l'accès à toutes les personnes, à une offre éducative globale, répondant à leurs besoins et contribuant à l'animation des territoires ;
- Accompagner l'évolution des métiers de l'animation et des organisations.

La Fédération générale des PEP et le réseau des PEP dans ses déclinaisons territoriales sont fortement mobilisés, comme membres de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat), d'Hexopée, syndicat représentatif dans les secteurs de l'animation, du sport, du tourisme social et familial et de la Jeunesse au plein air (JPA) pour défendre l'ensemble du secteur et ses ambitions. La Fédération générale des PEP est élue dans les bureaux de ces trois dernières, soucieuse de porter haut et collectivement, la défense de l'éducation populaire et du tourisme social. Le contexte économique de plus en plus contraint et les perspectives des discussions budgétaires pour 2026 de l'État, le regard teinté parfois de méconnaissance sur les structures associatives du secteur a amené à des opérations inter organisations massives.

Dans le cadre de l'opération « Été 2025, tous en colos », de la JPA, les PEP 85, aux côtés de la Fédération générale des PEP, ont accueilli la sénatrice du secteur, le jeudi 24 juillet 2024, au centre du Porteau à Talmont-Saint-Hilaire. Dans le cadre de cette rencontre, un échange pour sensibiliser aux difficultés du secteur et des échanges autour de l'importance des vacances éducatives – qui permettent d'apprendre ailleurs et autrement –, de la mixité sociale et de l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous les jeunes. Ce fut l'occasion également de rappeler que dans une année qui consacre la santé mentale, et notamment celles des enfants et des jeunes comme grande cause nationale, les colos et les classes de découvertes participent à la santé physique, mentale, psychique de tous les enfants.



Le réseau PEP a ainsi activement participé à la préparation et à la campagne informationnelle de mobilisation grand public « Espaces menacés », initiée par Hexopée dès la rentrée 2025. Elle avait pour objectif de faire prendre conscience de l'imprégnation des structures d'éducation populaire – centres de loisirs ou de vacances, centre social, club de sport ou de théâtre, habitat... – dans le quotidien des personnes, de leurs fragilités, alors même qu'elles répondent à des délégations de service public ou d'actions d'intérêt général, les associations n'étant pas toujours vues ou visibles par les populations dans leur quotidien. Cette campagne avec déclinaison sur les réseaux sociaux, affiches, manifestations au travers de portes ouvertes ou de déambulations, papier avec

la production massive de cartes postales, a permis de faire résonner plusieurs impératifs essentiels :

- La fragilisation de la vie sociale, le moindre accompagnement des personnes en difficulté et un recul d'activité de nombreux tissus territoriaux, particulièrement dans les territoires ruraux et les bassins à moindre activité économique ;
- Des activités qui participent à l'état de bien-être des populations ;
- Les risques de réduction de personnel, de fermeture des activités voire des associations.

Dans le dernier trimestre 2025, la Fédération générale des PEP et la JPA ont participé à une action collective « Ne fermez pas la porte aux vacances de nos enfants », suite à la publication du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2026, qui prévoient des mesures menaçant directement l'accès aux vacances de plusieurs milliers d'enfants et mettant ainsi en grande difficulté le tissu associatif : la suppression du dispositif Colos apprenantes, dont le budget est ramené à 0 € pour l'année 2026, sans aucune justification, la taxation à 8 % des activités sociales et culturelles des CSE, qui diminuerait considérablement leurs moyens ainsi que les avantages des salariés, notamment les chèques-vacances. Le collectif ad hoc réunissant ainsi plus d'une quarantaine d'acteurs du tourisme social et de l'éducation populaire (associations, comités d'entreprises) a choisi de démultiplier son action grâce à une diffusion par chaque structure de la lettre ouverte adressée au Gouvernement et aux parlementaires, demandant le maintien d'une politique publique ambitieuse pour garantir le droit aux vacances et l'accès aux séjours collectifs pour tous les enfants, notamment les plus fragilisés, ainsi que le retrait de la taxation visée.

Des actions qui, dans les débats chaotiques autour du budget et l'incertitude grandissante du contexte international, et à la suite des coupes massives envisagées, n'ont pas pu toutes aboutir. Mais le réseau PEP reste pleinement mobilisé.

62

CENTRES DE VACANCES PEP

12 800

ENFANTS EN COLONIES DE VACANCES (SPORTIVES, CULTURELLES, SCIENTIFIQUES...)

DONT 7 127 DANS LE CADRE DU PLAN VACANCES APPRENANTES DU MENJS, PLAN QUE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP A CONTRIBUÉ À COCONSTRUIRE

59 300

ÉLÈVES EN CLASSE DE DÉCOUVERTES

EN 2023, CE SONT

4,7 MILLIONS

D'ENFANTS QUI NE SONT PAS PARTIS EN VACANCES, SOIT 2 ENFANTS SUR 5.

→ Pour la reconnaissance pleine et entière des associations de l'éducation populaire comme partenaires des politiques publiques

Depuis 2024, la Fédération générale des PEP participe activement, avec les autres membres du Cnajep, à la mobilisation des parlementaires pour mieux reconnaître et promouvoir le rôle éducatif et émancipateur des associations d'éducation populaire complémentaires des institutions publiques et partenaires pleinement actrices de la mise en œuvre des politiques publiques éducatives et de solidarité.

En mai et juin 2024, les deuxièmes Rencontres nationales de l'éducation populaire, co-organisées par le Cnajep, Hexopée et la ville de Poitiers, ont rassemblé professionnels, bénévoles, élus locaux et représentants associatifs autour d'une question centrale : comment lutter contre le recul de l'accès aux droits et le risque de désertification éducative, culturelle et sportive dans les territoires ruraux, les quartiers populaires et les territoires ultra-marins ? Ces rencontres, soutenues notamment par l'AMF, France Urbaine, Régions de France et le Fonjep, ont abouti à un atelier de co-construction d'une proposition de loi d'orientation pour l'éducation populaire, en présence de députés de la commission des affaires sociales et de l'éducation. Le rendez-vous avait alors été donné à l'Assemblée nationale pour porter cette proposition de loi. Parallèlement, la convention citoyenne sur les temps de l'enfant, organisée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) à la demande du Premier ministre, a conduit ses travaux de juin à novembre 2025. Leur rapport met en évidence la fragmentation de la vie des enfants en différents temps, scolaire, périscolaire, extrascolaire, temps libre, sans articulation, des temps construits autour des contraintes des adultes mais inadaptés au fonctionnement physique, psychique et cognitif des enfants. Ces conclusions citoyennes convergent avec ce que les acteurs de l'éducation populaire disent depuis des décennies : les temps dits « libres » sont des temps éducatifs à part entière et ils méritent une politique publique à la hauteur de leur importance. Dans ce même mouvement, le comité de filière Animation, instance réunissant employeurs et organisations professionnelles du secteur, a formulé la proposition de concevoir un PEDT de nouvelle génération concernant tous les enfants et jeunes de 0 à 18 ans, articulant les politiques publiques de l'éducation, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

La proposition de loi a donc pour ambition de :

- Reconnaître pleinement l'existence du droit aux loisirs éducatifs et son égal accès pour tous les enfants ;
- Garantir leur effectivité par la création d'un service public des loisirs éducatifs s'appuyant sur des projets éducatifs de territoire de nouvelle génération ;
- Permettre une meilleure formation des professionnels intervenant dans les temps de l'enfant pour prévenir, repérer et signaler toute forme de violence ;
- Définir et reconnaître l'intérêt pédagogique des mouvements d'éducation populaire.

L'année 2025, a été maillée de nombreuses rencontres et de travaux visant à la rédaction et à la présentation d'une proposition de loi (PPL) pour reconnaître l'éducation populaire et la conforter dans son statut spécifique de partenaire des institutions dans la mise en œuvre des politiques publiques nationales et territorialisées. La Fédération générale des PEP a participé activement à ces travaux.

S'appuyant sur l'exceptionnalité de sa contribution à la construction et au déploiement du modèle républicain français, notamment en matière d'éducation, aux côtés de l'École, sans s'y substituer, cette proposition de loi vise à garantir, dans le contexte actuel, son implication aux côtés de l'État, les activités des associations, des clubs sportifs, des maisons de quartier, des colonies de vacances, des séjours éducatifs et des lieux de culture, d'engagement.

Elle repose sur une affirmation simple : chaque enfant peut devenir un citoyen libre et éclairé, à condition qu'on lui en donne les moyens. L'émancipation ne se décrète pas. Elle se vit. Elle se construit dans le faire ensemble, dans la rencontre, dans le débat, dans l'expérimentation collective, afin de permettre le vivre ensemble.

L'éducation populaire est une éducation complémentaire indissociable du temps libre, du loisir, du sport et de la culture, accessible tout au long de la vie. Elle considère ces temps non comme de simples parenthèses récréatives ou improductives mais comme des moments essentiels de construction de soi et du collectif.

Les droits aux loisirs et à l'éducation sont aujourd'hui fragilisés. La marchandisation croissante des loisirs et le désengagement progressif des pouvoirs publics ont profondément transformé le paysage. L'accès aux activités culturelles, sportives ou aux vacances dépend de



plus en plus des ressources familiales. Ce qui devait être un facteur d'égalité devient un marqueur d'inégalités et renforce les trajectoires divergentes.

Ces constats ne sont pas nouveaux et ont été portés par les PEP depuis longtemps. La promotion des projets éducatifs de territoire (PEDT) a constitué un premier effort pour articuler les temps scolaires et périscolaires au service de la cohérence éducative locale, les PEP s'y sont investies et continuent ce travail au sein du CFA (voir ci-dessus).

Face à ce constat, la proposition de loi (PPL) portée par un collectif de parlementaires, coconstruite avec les associations d'éducation populaire réunies au sein du Cnajep et avec la participation active de la Fédération générale des PEP, vise à reconnaître pleinement le droit aux loisirs comme un droit fondamental, complémentaire du droit à l'éducation, substituer une approche de continuité et de complémentarité à une vision strictement « scolaro-centrée » des politiques éducatives pour organiser la continuité des temps et la complémentarité des acteurs éducatifs. Il ne s'agit pas de nier l'importance de l'École de la République, il s'agit de lui redonner toute sa place et simplement sa place.

Cela implique de redonner à l'éducation populaire sa place dans le projet républicain. Non comme un simple prestataire de services, soumis à des logiques de marché ou de court terme, mais comme une force autonome d'émancipation individuelle et collective. Une force partenaire de l'action publique qui participe à la citoyenneté, à la cohésion sociale, à la lutte contre les déterminismes et contre tous les replis. Cette PPL vise à consacrer juridiquement le droit aux loisirs pour le démarcher, à reconnaître l'éducation populaire comme une composante du service public des loisirs éducatifs et à poser les bases d'une gouvernance partagée, respectueuse des territoires, des acteurs associatifs et de la parole des enfants et des jeunes. Ce service public doit agréger l'ensemble de l'écosystème qui fait vivre l'idéal éducatif républicain :

- Les collectivités territoriales, d'abord, parce qu'elles sont les cheffes de file naturelles de la politique éducative locale ;
- Les associations et les employeurs de l'éducation populaire, ensuite, parce qu'ils sont les piliers historiques des temps libres et les porteurs d'une conception éducative des loisirs ;
- Les caisses d'allocations familiales, à qui une place plus importante doit être faite pour donner davantage corps aux projets sociaux de territoire ;
- L'Éducation nationale, qui doit s'ouvrir pleinement à la complémentarité éducative, comme un étayage utile à l'accomplissement de sa mission ;

- Les familles, qui ne sont pas de simples bénéficiaires mais les premiers éducateurs de leurs enfants ;
- Et enfin, les jeunes et les enfants eux-mêmes, dont la place dans la société doit être affirmée, pour tracer avec eux leur avenir.

Ce service public doit aussi permettre d'enrayer le manque de formation d'une partie des intervenants dans les temps de l'enfant afin de prévenir toute forme de violence commise à l'égard des enfants et des jeunes.

Cette proposition de loi est le fruit d'un processus de maturation long, conduit par les acteurs de l'éducation populaire eux-mêmes, en dialogue avec les élus et les institutions. Elle devrait être présentée courant 2026.

Cette loi conforterait notre secteur d'activité et serait un levier législatif fort pour l'engagement et la défense du fait associatif.

DÉFENDRE LE FAIT ASSOCIATIF ET LE MODÈLE ASSOCIATIF

Le CESE a adopté en mai 2024 un avis comprenant 20 propositions pour le financement des associations et appelant ainsi à une véritable mobilisation en faveur de celles-ci, mettant en œuvre des services d'intérêt général et non marchands auprès d'un large public et dans tous les territoires. Cet avis s'appuyait également sur une vaste consultation qui a mis en lumière les difficultés nombreuses auxquelles font face les associations. L'application au modèle associatif de logiques concurrentielles, sans reconnaissance de sa singularité, entrave la capacité d'engagement des associations et remet en cause leur utilité sociale et leur liberté d'agir, en affectant en bout de chaîne les usagers et les populations. La situation financière des associations est préoccupante sur le plan structurel mais aussi conjoncturel, en proie à la baisse des subventions, l'accentuation des logiques de marché et de commande publique, l'inflation mais aussi les préjugés véhiculés sur le modèle associatif lui-même... C'est dans ce contexte que l'ensemble des grandes confédérations et collectifs ont poursuivi leurs actions et développé de nouvelles initiatives durant l'année 2025.

Les PEP se sont toujours pleinement inscrites dans les logiques coopératives et contributives et ont fait le choix d'accentuer cet engagement collectif, chronophage mais essentiel, face aux menaces qui pèsent sur l'ensemble du tissu associatif. Ce choix, pleinement lié au déploiement du 6^e projet fédéral et du projet stratégique du réseau PEP, s'inscrit dans le climat politique instable du pays et du monde et dans la tendance à une évolution structurelle à la baisse, à l'œuvre dans

de nombreuses politiques publiques. S'ensuit une mobilisation intense pour défendre les lignes des politiques sociales, la place, le rôle et l'existence même des associations, au gré des annonces gouvernementales et parlementaires.

La Fédération générale des PEP est un membre actif de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) qui porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations de solidarité, engagées auprès des personnes vulnérables et fragiles dans l'ensemble des champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, grand-âge, santé, enfance, famille, jeunesse, lutte contre l'exclusion...).

Dès juillet 2025 et dans toute la poursuite du deuxième semestre de l'année, l'Uniopss appelle à un effort juste et soutenable dans la maîtrise des dépenses publiques, après la première annonce gouvernementale visant un effort de près de 43,8 milliards d'euros dans le futur budget de l'État. Elle alerte notamment sur la nécessité que l'effort demandé soit réellement juste pour chacune et chacun, et soutenable pour les personnes les plus modestes, les plus touchées, en pourcentage de niveau de vie, par les mesures annoncées. En octobre, l'Uniopss et ses membres, dont les PEP, remettent au Gouvernement et aux parlementaires 42 propositions prioritaires pour 2026 en arguant qu'investir dans la solidarité est un choix d'avenir. Les solidarités ne peuvent pas être la variable d'ajustement majeure des déficits. Les orientations budgétaires, et tout particulièrement leurs effets cumulatifs, ne doivent pas aggraver les conditions de vie déjà difficiles de millions de personnes en situation de pauvreté, comme les classes moyennes fragilisées. Dans tous les secteurs, social, médico-social et de la santé, l'attente est forte d'un texte de financement de la Sécurité sociale qui ne remette pas en cause les fondements de la solidarité. Pour les associations des solidarités et de la santé, c'est à la fois une exigence et une nécessité pour lutter contre les fractures sociales.

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre, l'Uniopss et ses membres appellent à prendre en compte plusieurs priorités : garantir l'égalité territoriale comme préalable à tout transfert de compétences entre l'État et les départements ; inscrire l'accessibilité universelle comme une norme de l'action publique ; renforcer la liberté de choix des personnes, notamment par des politiques de désinstitutionnalisation qui ne doivent pas conduire à une diminution de l'accompagnement ; protéger le pouvoir d'achat et les ressources des personnes en situation de handicap pour éviter leur précarisation.

Au sein du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep), la Fédération générale des PEP est engagée avec les associations membres pour faire valoir le rôle des associations d'éducation populaire et acculturer les parlementaires et le Gouvernement sur la place de celles-ci dans les politiques publiques et la vie des territoires. Les travaux sont nombreux en interaction entre associations d'une part et entre confédérations d'autre part, telles la JPA ou Le Mouvement associatif, et les syndicats, principalement Hexopée. Le 10 juin 2025, une tribune commune, Cnajep, Hexopée, Le Mouvement associatif, Unat, Cofac, Fonjep et ESS France, « Pourquoi il faut investir dans l'Éducation Populaire » est publiée pour rappeler que l'éducation populaire n'est pas une dépense accessoire, mais un pilier essentiel de la cohésion sociale, de la vitalité démocratique et de l'attractivité des territoires.

Le Mouvement associatif (LMA), rassemblant plus de 700 000 associations au travers de ses membres, parmi lesquels la Fédération générale des PEP, représente plus de la moitié des associations en France. Il œuvre notamment pour une politique de la vie associative et la pleine reconnaissance du fait associatif. La Fédération générale des PEP s'investit particulièrement sur le groupe de travail Plaidoyer. Le 28 janvier 2025, Le Mouvement associatif a adressé une lettre au Premier ministre pour alerter sur les coupes budgétaires drastiques imposées aux associations et leurs conséquences directes sur la vitalité des territoires et le quotidien des habitants. Dans le cadre de l'animation du collectif, une étude a été réalisée, visant à évaluer l'impact des baisses de financement annoncées sur le secteur associatif. Cette enquête, menée en mars 2025, a recueilli près de 5 557 témoignages de dirigeants associatifs, constituant un échantillon national représentatif d'associations de toutes tailles, tous secteurs d'activités et toutes régions. Les PEP ont activement participé aux travaux et l'ensemble des résultats a fait l'objet de nombreuses retombées presse, dont Le Monde, le 7 avril 2025, avec pour titre « Le cri d'alarme des associations, la dernière étude du Mouvement associatif ». Les principaux enseignements sont présentés : une trésorerie à rude épreuve (plus de la moitié des associations employeuses signalent des problèmes de trésorerie) ; des financements incertains ou à la baisse (avec la difficulté soulignée de l'hétérogénéité des dialogues régionaux) ; des conséquences déléteres sur les activités ; un réel impact sur l'emploi associatif (les ressources humaines devenant par défaut un levier d'ajustement de réduction des dépenses). Et surtout un appel à des mesures fortes : renforcer les financements du monde associatif lors du prochain projet

de loi de finances ; simplifier les démarches bancaires ; adopter une fiscalité davantage favorable aux associations et donner davantage de visibilité financière aux associations. De fait, l'exigence gouvernementale d'une baisse des dépenses et les mesures retenues pour faire baisser la dette renforcent la mobilisation au sein du collectif. Un travail coopératif est mené par les membres du groupe Plaidoyer pour alerter les parlementaires sur toute la période et Le Mouvement associatif initie et coordonne une vaste mobilisation sur toute la France le 11 octobre 2025, au titre évocateur : « Ça ne tient plus ». Une tribune est lancée par Le Mouvement associatif et plus de 3 300 responsables associatifs, parmi lesquels

le président de la Fédération générale des PEP, pour impulser les manifestations. Face à la fragilisation croissante du secteur associatif, cette tribune appelle à une mobilisation d'ampleur nationale. Le 11 octobre, les PEP se mobilisent sur plusieurs événements, les élus de la Fédération générale des PEP et des PEP franciliennes sont présents pour animer et interpeller les sympathisants et les diverses personnalités de la classe politique venus apporter leur soutien.



LE SECTEUR JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE EN CHIFFRES, C'EST :

PLUS DE
680 000
EMPLOIS



DÉFENSE DE L'EXERCICE DÉMOCRATIQUE

Dans le projet de loi de simplification de la vie économique

Le 27 mars 2025, la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de simplification de la vie économique a ajouté et adopté plusieurs amendements visant, entre autres, à supprimer le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) et l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

De nombreuses associations, collectifs et syndicats ont alerté sur ce projet de loi amendé prévoyant plus d'une trentaine de suppressions d'instances. La Fédération générale des PEP a interpellé l'ensemble des parlementaires pour demander le retrait de ces amendements, en dénonçant la volonté de faire l'économie d'espaces de concertation sociale et démocratique, à une échelle nationale, régionale ou territoriale, alors que ce sont des espaces participatifs qui rassemblent les acteurs

du tissu associatif, syndical, entrepreneurial et citoyen sur des questions qui les concernent directement. Plus particulièrement, pour la Fédération générale des PEP qui est active dans l'animation du collège des jeunes du HCFEA, une vraie problématique résidait dans l'impossibilité pour la jeunesse de s'impliquer dans la construction des politiques publiques qui les concernent, en supprimant la possibilité de l'apprentissage démocratique et citoyen dans ces instances. Les CESER, le HCFEA et l'ONPV ont été épargnés lors du vote définitif du texte mais les PEP restent vigilantes sur ces volontés de suppression d'espace de concertation et de prospective, au motif d'économies.

Le plaidoyer des PEP est poly-sectoriel et repose sur une recherche éthique associant analyses et réflexivités sur nos pratiques et les besoins exprimés des personnes accompagnées. Il est nourri par notre action et est constitutif notre capacité collective d'innovation et de développement. ■

LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES SONT PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES

PLUS DE

31% DISPOSENT D'UNE TRÉSORERIE INFÉRIEURE À 3 MOIS	1 SUR 2 RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE (23% de manière récurrente)	69% ESTIMENT LEURS FONDS PROPRES FRAGILES OU INEXISTANTS
--	---	--

Source : enquête du Mouvement associatif sur la santé financière des associations - 2025



Innovation

La culture de l'innovation est inhérente à la culture PEP et à son histoire. En 2025, elle s'est exprimée au sein des différents secteurs d'activités par la formalisation d'un projet éducatif coconstruit et commun, adopté par l'assemblée générale. Chaque innovation repose sur l'expertise terrain des PEP et des personnes accompagnées.

→ Le projet éducatif des PEP pour l'enfance, l'adolescence et la jeunesse

Dans le cadre de la mise en œuvre de son 6^e projet fédéral, la Fédération générale des PEP a réécrit son projet éducatif dédié à l'enfance, à l'adolescence et à la jeunesse. Cette démarche répond à une double ambition :

- Actualiser le projet éducatif au regard des évolutions sociétales, des besoins émergents et des attentes exprimées par les familles et les jeunes ;
- Formaliser un socle commun d'orientations et de valeurs à partager par l'ensemble des associations PEP et décliner dans tous les établissements, services, accueils et actions des différents secteurs (PESP, PEVLCS, PSM2S), ainsi que dans les projets personnalisés ou de soins, sur tous les temps de vie.

La réécriture du projet éducatif a mobilisé l'ensemble du réseau PEP sur près de deux ans, à travers une succession d'étapes. Une première motion posant les grandes orientations du projet avait été adoptée à l'assemblée générale de juin 2024 à Vichy. Ces orientations ont ensuite été présentées et travaillées le 6 février 2025 dans le cadre d'un groupe de travail dédié, constitué d'une trentaine de participants de secteurs, métiers et associations différentes. Le projet finalisé, « Projet éducatif des PEP pour l'enfance, l'adolescence et la jeunesse » a été adopté en juin 2025 par l'assemblée générale d'Orléans.

Dans la continuité du projet éducatif « Les P'tits PEP » pour la petite enfance, ce projet éducatif s'adresse à l'ensemble de la population âgée de 6 à 25 ans. Il réaffirme l'engagement des PEP sur trois principes essentiels :

- L'accès aux droits fondamentaux et à leur exercice, de tous les enfants, les adolescents et les jeunes ;
- La reconnaissance des compétences et de la place de chacun dans la société ;

- Le respect des besoins fondamentaux et des aspirations des enfants, des adolescents et des jeunes, comme socle de toute action éducative, intégrant la culture de paix, le respect des rythmes de vie et la sécurité physique et affective.

↘ Le 25 novembre 2025, un atelier dédié lors des Journées Métiers PEP (« Quelle modalité d'interventions et d'accompagnements pour les enfants, les adolescents et les jeunes ? ») a permis d'engager la réflexion sur la déclinaison du projet dans les établissements et services PEP à partir de la présentation des démarches éducatives de trois associations PEP : les PEP Brétil'Armor sur l'accompagnement des jeunes de l'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse intégrant le soutien à la parentalité ; les PEP 45 pour les actions culture, sports et éducation aux médias en direction des usagers de leurs 40 établissements médico-sociaux ; les PEP 13 pour la participation des enfants à la création d'un village éphémère écologique au cours d'un séjour collectif.

Il s'articule autour des axes suivants :

- La lutte contre les inégalités et les discriminations, afin de garantir l'accès de tous aux droits, aux loisirs, à l'éducation et à la citoyenneté ;
- Le développement durable et la transition écologique, intégrés dans les actions et pratiques quotidiennes ;

- La participation sociale et citoyenne, pour favoriser l'expression, l'engagement et le pouvoir d'agir des jeunes ;
- La formation du citoyen, au cœur de la mission d'éducation populaire portée par les PEP ;
- La formation et l'accompagnement des professionnels et bénévoles.

L'année 2026 marquera une nouvelle phase avec la mise en œuvre du projet éducatif dans l'ensemble des établissements, services et dispositifs PEP. La Fédération prévoit de concevoir des fiches-projets à partir d'actions déjà existantes, afin de favoriser leur essaimage et accompagner ainsi l'appropriation du projet éducatif.

→ Associer les jeunes à l'élaboration des politiques qui les concernent

Depuis 2020, la Fédération générale des PEP coanime, avec deux autres associations, le collège des enfants qui siège au sein du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA. La tête de réseau PEP accompagne plus spécifiquement 4 membres de ce collège, en situation de handicap ou issus de la protection de l'enfance, en lien étroit pour deux d'entre eux avec les éducateurs des structures des PEP 11 et des PEP 28 qui les accompagnent.

En 2025, le collège des enfants a contribué aux deux rapports de l'année du Conseil de l'enfance et de l'adolescence : « L'expertise du Conseil de l'enfance et de l'adolescence : quelles avancées, quelles priorités, quels leviers ? » et « Aider les parents à aider les enfants à grandir ».

Le collège a également été sollicité pour participer à différents événements :

- Délégation des droits des enfants de l'Assemblée nationale, rencontre avec le Conseil des enfants et jeunes protégés du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) et le groupe miroir de la Ciivise, table ronde, le 9 juillet 2025 ;
- Délégation des droits des enfants de l'Assemblée nationale, participation à la demi-journée « Jeunes et numérique : engagement, éthique, régulation », à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2025 ;
- Interventions au CESE en novembre 2025 ;
- Colloque « Quelle enfance en France aujourd'hui ? », organisé le 17 novembre 2025 par le Conseil de l'enfance et de l'adolescence sous le haut patronage du Haut-commissariat à la stratégie et au plan. Pour cette occasion, le collège des enfants a contribué à la préparation d'un film sur leur engagement : « Quand les enfants participent à l'élaboration des politiques publiques. Le Collège des enfants du HCFEA », d'Anne Jochum.



Au vu de cette expérience et de l'expertise des PEP sur les conditions de mise en œuvre de la participation citoyenne des enfants et des adolescents, le CNCPH a sollicité la Fédération générale des PEP pour accompagner la création et la mise en place d'un Conseil des enfants intégré au CNCPH. L'objectif est de constituer ce conseil permettant à des enfants, tous en situation de handicap, d'exprimer et de construire leur avis au sujet des politiques qui les concernent, afin qu'il soit pris en compte dans les travaux du CNCPH et porté auprès des pouvoirs publics. Le projet, réalisé par les PEP 94 en lien avec la tête de réseau, est mené dans un objectif de transfert des compétences au Secrétariat général du CNCPH, pour faciliter l'animation de ce conseil les années suivantes. Le groupe a été constitué à l'automne 2025 grâce à un appel à candidatures. Il se compose de 12 enfants, 6 filles et 6 garçons âgés de 8 à 12 ans et porteurs de handicaps (sensoriel, intellectuel, moteur, TSA, etc.), venus de Paris, région parisienne et régions limitrophes. Deux premières séances en novembre et décembre 2025 ont permis aux enfants de faire connaissance et d'identifier les thématiques sur lesquelles ils souhaitent travailler : la communication et l'école, en particulier dans le lien aux AESH, aux enseignants et à leurs camarades. L'objectif est qu'ils puissent élaborer des recommandations sur cette thématique et les présenter aux décideurs (ministres, élus, administrations...) lors d'une restitution en juin 2026, fin d'année pilote. Ces recommandations seront pleinement intégrées aux travaux du CNCPH.

→ De nouveaux partenariats nationaux

Le réseau PEP développe de nombreuses actions en partenariat avec des acteurs locaux sur les territoires, sur la diversité de ses champs d'action, social, médico-social, vacances, loisirs, petite enfance, culture... Les partenariats nationaux permettent de proposer de nouvelles compétences et impulsions sur de nouvelles thématiques ou renforcer des projets existants. Ainsi le réseau PEP développe depuis de nombreuses années des actions de lutte contre l'illectronisme (suite au projet soutenu par l'ANCT, « Les PEP acteurs d'un numérique inclusif ») et d'éducation aux médias, soutenues par les actions de formation, le cofinancement des projets dans le cadre de l'appel à projets innovants de la Fédération et le partage des actions existantes. Mais face aux enjeux démocratiques majeurs que sont aujourd'hui la maîtrise du numérique, l'éducation aux médias et à la fabrique de l'information, la Fédération générale des PEP a souhaité s'associer au Clémi (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information).

Dans le cadre de ce partenariat, un webinaire intitulé : « Semaine de la Presse et des Médias 2025 : des ressources et des projets pour l'information aux médias et à l'information » a réuni 23 membres du réseau. Au programme : des pratiques inspirantes du réseau PEP, l'action « Fake news » des PEP Loire Dômes Allier et le

centre numérique des PEP Atlantique Anjou à Saint-Nazaire, ainsi que des ressources incontournables du Clémi, pour apporter des outils aux professionnels en matière d'éducation aux médias. Pour exemple, les PEP 77 ont déployé en 2025, en partenariat avec la CAF 77 et le Clémi, l'action « Connecter pour réussir » visant à accompagner les parents dans le développement de leurs compétences numériques et le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Concernant un autre sujet majeur, Amnesty International France a sollicité la Fédération générale des PEP pour proposer la mise en place d'un projet d'éducation aux droits humains, à titre expérimental et en zone rurale. Dans le cadre d'un partenariat national, ce projet pilote vise à former les équipes à ce sujet, avant de co-élaborer, avec les enfants et les encadrants, une séquence pédagogique basée sur plusieurs ateliers ludiques et interactifs permettant de sensibiliser des enfants de 6 à 12 ans. Les équipes du Sessad TSLA (troubles sévères du langage et des apprentissages) des PEP Grand Oise, de la Maison de l'enfance des PEP Brétil/Armor et de l'ALSH de Lusigny-sur-Barse des PEP 10 se sont engagées dans l'aventure. L'objectif est de capitaliser et diffuser dans le réseau PEP les ressources qui auront été produites par les enfants de ces structures.

→ Soutien au développement de nouvelles activités des associations PEP au service d'une approche globale

ACCÈS À LA CULTURE

L'année 2025 marquait la fin de notre troisième convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le ministère de la Culture. Dans la continuité des précédentes et en lien avec les orientations du 6^e projet fédéral, cette convention 2022-2025 visait à favoriser l'accès de tous à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles et à la création comme leviers essentiels de l'émancipation des personnes et de fabrication du lien social. En plaçant au cœur de leurs actions l'engagement et la participation citoyenne de chacun, il s'agit pour les PEP, non seulement de contribuer à l'éducation artistique et culturelle de tous et à l'accessibilité universelle de l'offre culturelle, mais avant tout de permettre à chacun d'exercer ses droits, de devenir acteur culturel.

La mise en œuvre de ces orientations s'est appuyée sur le renforcement du pilotage et de l'animation par la tête de réseau, visant à soutenir le développement de projets culturels sur les territoires et au sein des établissements et services PEP. L'organisation de formations, le financement des projets innovants, la valorisation et le partage des projets a soutenu l'essaimage des initiatives culturelles PEP auprès d'un large public et sur la quasi-totalité du territoire. La collaboration avec les équipes et représentants du ministère de la Culture a constitué un levier important de ce développement, en initiant de nouveaux partenariats avec des acteurs culturels comme le Centre national du livre (CNL) ou la Comédie-Française.

La mise en œuvre en 2025 de la charte d'engagement réciproque « Culture - Éducation populaire » signée en 2024, à travers notamment l'attribution de 6 postes Fonjep et l'organisation des conseils régionaux « Culture et éducation populaire » a permis une meilleure connaissance réciproque sur les territoires des acteurs culturels et des PEP. Cette dynamique a été amplifiée par la nomination, sous l'impulsion de la tête de réseau, de 23 référents Culture par leur association. Ils ont pour mission d'être appuis ou relais aux projets conduits.

↘ Les partenariats avec les Drac se sont fortement développés, notamment pour des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC). Certains de ces projets sont d'ailleurs proposés via la part collective du Pass Culture, comme les ateliers astronomie sur le centre de Malibert (PEP 34), situé dans un cadre idéal pour l'observation des étoiles et des planètes. Les collaborations avec les scènes nationales commencent également à se mettre en place. C'est notamment le cas pour les PEP 11 avec la scène nationale Théâtre + Cinéma de Narbonne. Ce partenariat, soutenu par le département de l'Aude et la Drac Occitanie permet aux enfants accueillis à la Mecs de Narbonne de participer à un parcours éducatif et artistique.

↘ En 2025, 3 centres de vacances (PEP SRA, PEP 50 et PEP 75) et 2 accueils de loisirs sans hébergement (PEP Alsace et PEP 28) ont été sélectionnés pour accueillir un auteur dans le cadre du dispositif porté par le CNL. La pratique de résidences d'auteurs pour faire vivre des moments culturels privilégiés va au-delà de ce dispositif et se développe dans les autres structures des PEP, notamment dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Plus largement, les projets conduits avec des écrivains, metteurs en scène, dessinateurs, musiciens... se sont multipliés pour construire des actions culturelles et artistiques de qualité, favorisant de nouvelles expériences et rencontres, engageant les publics dans la participation au processus de création.





ACCÈS AUX LOISIRS ET AUX VACANCES

Dans un contexte économique difficile en raison du retrait de nombre de partenaires (collectivités territoriales ou comités d'entreprise) et/ou de la diminution de demandes en direct par les familles ou les groupes, la mobilisation du réseau PEP sur les vacances, et particulièrement sur les colonies de vacances, s'est poursuivie. Les PEP s'engagent pour développer l'accueil de nouveaux publics. Ainsi, après presque trois ans de travaux de rénovation pour conformité et adaptation à l'accueil inclusif l'auberge de jeunesse Hostel Cœur de Cité rouvre ses portes en plein cœur de la cité médiévale de Carcassonne et sera gérée par les PEP 11. Les tarifs attractifs doivent permettre de rendre accessible le départ et la découverte de la cité de Carcassonne.

Par ailleurs, plusieurs associations, à l'instar des PEP Atlantique Anjou ou des PEP CBFC, ont lancé des

démarches innovantes visant à proposer de nouvelles offres de séjours. Sur le centre PEP de la Ducherais, pendant 2,5 jours, acteurs associatifs, partenaires, professionnels de l'économie sociale et solidaire, salariés se sont réunis pour imaginer les séjours PEP de demain grâce à cette expérience intense d'intelligence collective et de collaboration entre acteurs. Parmi les partenaires, citons par exemple le département de Loire-Atlantique et les services de l'Éducation nationale. La Fédération générale des PEP était présente également. Quatre projets de séjours sont nés, invitant à collaborer de manière plus étroite avec les acteurs de l'Éducation nationale, à se rapprocher de la nature, à vivre des expériences de vie collective émancipatrices et uniques et à proposer des séjours de remobilisation pour les jeunes en perte de confiance. Ces travaux se sont prolongés dans le cadre des Journées Métiers de novembre 2025 lors d'un temps de rencontre organisé dans le cadre du Off sur les 2 centres des PEP Atlantique Anjou et d'un atelier dédié à l'innovation dans les séjours.

Fidèle à son projet, le réseau PEP développe également des actions d'accompagnement visant l'accès de tous au droit aux vacances. Par exemple, la Fédération générale des PEP a soutenu, en 2025, au titre des « projets innovants », le projet de « caravane d'été » des PEP 53, un dispositif itinérant déployé pour sensibiliser les habitants mayennais sur leurs droits en matière de loisirs et de vacances, en particulier ceux qui pourraient être confrontés à des obstacles économiques, sociaux ou matériels pour en bénéficier. La caravane se déplace dans les quartiers prioritaires ou zones urbaines sous-desservies et les zones rurales isolées et facilite le départ en séjour de vacances ou l'orientation vers des dispositifs de loisirs d'environ 350 enfants.

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE PETITE ENFANCE PEP

En 2025, la Fédération générale des PEP a poursuivi l'accompagnement de son réseau dans le développement et la consolidation d'une offre Petite enfance de qualité, inclusive et accessible à tous les enfants et à toutes les familles. Cette orientation, pleinement cohérente avec le 6^e projet fédéral, s'inscrit dans une volonté affirmée de lutter contre les inégalités éducatives, sociales et territoriales dès le plus jeune âge et fait écho aux ambitions portées par le service public de la petite enfance (SPPE). Le développement d'une offre globale Petite enfance et parentalité de qualité a fait l'objet des travaux, tout au long de l'année 2025, des 2 comités de pilotage et de 3 groupes de travail Petite enfance, réunissant les associations PEP des différents territoires.

Innover, répondre aux besoins exprimés par les personnes, partager, acquérir de nouvelles compétences, défendre nos valeurs, nos principes, nos engagements constituent l'identité du mouvement PEP face aux défis politiques et sociaux. Coconstruire, copiloter et coanimer sont les méthodologies partagées au sein du réseau PEP, tel que défini dans le projet stratégique adopté en 2024. Elles mettent en exergue les enjeux forts de renforcement des solidarités internes, d'hybridation et de mutualisation des moyens au service de notre projet. ■



- Les services d'accompagnement des jeunes femmes enceintes ou jeunes mères lycéennes ou collégiennes Samely® et Samelyco® des PEP 75-78 ont développé une ressource solidaire, avec une ouverture quotidienne (hors période de fermeture du centre) pour 100 à 150 bénéficiaires.
- Les PEP 50 ont mis en place un projet « passerelle crèche-école » pour la section des plus grands dans la crèche « les P'tits PEP » du département, afin d'accompagner les enfants et les parents.
- Un nouveau lieu d'accueil enfants-parents des PEP 76 « les Petites Pousses ». Le Laep est un espace de socialisation, d'éveil et de jeux pour les enfants tout en étant un espace d'échanges et de rencontres entre parents.



PARTIE II

Faire réseau, enjeu de solidarité interne face aux évolutions des champs d'intervention

- ➔ À mi-chemin de notre projet fédéral et stratégique, la Fédération générale des PEP poursuit, avec son réseau, sa dynamique qui appuie le partage de la responsabilité de l'animation des travaux : co- construction, renforcement des compétences, évolution de l'animation trans-sectorielle, recherches, actions partagées, avancée du SDSI, analyse partagée de l'état du réseau (Gaps)... Cette évolution de l'animation du réseau se traduit également par de nouvelles formes de coopérations territoriales, d'animation des événements fédéraux ainsi qu'un renforcement du sentiment d'appartenance. ■

Le pilotage partagé du réseau

→ Relance du Groupe d'analyse politique et stratégique (Gaps)

L'assemblée générale d'Orléans, en juin 2025, a approuvé une motion intitulée « Penser dès aujourd'hui la Fédération générale de demain », prévoyant notamment la relance et la pérennisation du groupe d'analyse politique et stratégique (Gaps). Ce groupe, composé d'élus et de directeurs généraux du réseau, initié par la Fédération, s'était déjà réuni en 2023 et 2024 pour élaborer le « projet stratégique 2024-2028 du réseau PEP », lequel a été approuvé à près de 95 % par l'assemblée générale de Vichy en 2024.

Conformément à la motion d'Orléans, ce groupe aura pour objet de proposer les modalités d'organisation et de débats nécessaires à assurer l'adéquation, la cohérence

et la conformité des actions mises en œuvre au sein du réseau dans le cadre du projet stratégique du réseau PEP. Le conseil d'administration de la Fédération générale des PEP, réuni les 7 et 8 octobre 2025, a validé la relance du groupe ainsi que le cadrage de sa mission et de son organisation.

Composé de 20 personnes (dont deux tiers de directeurs généraux et un tiers d'administrateurs des associations membres), animé et avec la contribution de la secrétaire générale et de la directrice générale de la Fédération, il répond à un cahier des charges établi annuellement par le conseil d'administration tout au long de la mise en œuvre du projet stratégique du réseau PEP (2025-2028).

Ses missions sont de :

- Rédiger des notes d'analyse politique et stratégique, sur des thématiques proposées par le groupe lui-même et validées lors du conseil d'administration de décembre 2025 ;
- Proposer des modalités d'adaptation des organisations associatives pour optimiser la mise en place du projet fédéral dans le cadre du projet stratégique du réseau PEP ;
- Proposer des modalités d'accompagnement, d'évaluation et de communication internes pour fluidifier la mise en œuvre du local au national et contribuer à la circulation de l'information ;
- Intégrer dans ses réflexions et ses propositions la dimension « Sécurisation du réseau » en participant au suivi de la cartographie des risques ;
- Proposer des adaptations du pilotage par la tête de réseau au contexte politique, social, organisationnel et managérial.

Une première note élaborée collectivement sur « L'analyse de l'état du réseau PEP et de sa capacité d'adaptation aux enjeux sociaux, politiques, économiques, financiers et organisationnels actuels » a été produite, après une première réunion du groupe en décembre 2025. Les étapes et l'analyse en construction du groupe ont été partagés lors du rassemblement des présidents et directeurs généraux 2026, assurant les conditions de partage et de complétude de l'analyse avec l'ensemble des participants.

Ce travail et cet échange ont permis la rédaction coconstruite de pistes de pilotage et de propositions d'actions pour le réseau PEP, qui seront présentées lors de l'assemblée générale de juin 2026 ; elles définissent des modalités d'organisation et de réalisation d'un pilotage partagé tête de réseau/réseau.

Ainsi, conformément à leurs missions, les membres du groupe ont été mobilisés pour participer au pilotage et à la réalisation de l'audit organisationnel de la tête de réseau visant à conduire son évolution dans le cadre du nouveau projet stratégique du réseau PEP.

L'intégration du Groupe d'analyse politique et stratégique issu du réseau PEP dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale est une garantie de consolidation du modèle intégré, co-responsable du déploiement des orientations fédérales.

LE GAPS, C'EST

2 PERSONNES DE LA TÊTE DE RÉSEAU
18 PERSONNES DU RÉSEAU, ÉLUS ET PROFESSIONNELS

→ Poursuite et activité 2025-2026 des groupes de travail, comités de pilotage et développement de communautés de pratiques

Les modalités d'animation et de travail du réseau PEP se diversifient, en fonction des sujets et des temporalités des projets, permettant d'associer le plus grand nombre d'acteurs PEP, bénévoles et salariés, de métiers différents, aux travaux collectifs. Après la mise en place par la tête de réseau d'espaces numériques partagés, notamment sur la qualité, le répit/relais, l'autodétermination et la participation, les référents Laïcité ou Petite enfance peuvent aujourd'hui bénéficier de ces outils dédiés aux échanges au sein du réseau PEP. La nomination de référents sur des thématiques spécifiques (communication, SI, culture...) permet également une plus grande fluidité des échanges, une meilleure appropriation

collective des sujets et une articulation optimisée entre le national/local. Les ressources proposées par chacun ou construites spécifiquement par la tête de réseau sont ainsi facilement accessibles, comme c'est le cas pour une base de connaissances facilitant l'usage de Vern et mise à la disposition des utilisateurs.

L'animation de communautés de pratiques, que ce soit ponctuellement pour la qualité, de manière régulière dans le cadre des 5^e PEP Attitude pour le secteur des vacances ou dans le cadre des cafés P'tits PEP pour celui de la petite enfance et de la parentalité, permet le partage d'expériences, de connaissances et contribue à l'élaboration d'une identité commune.



→ **Systèmes d'information : consolider un socle commun au service du projet fédéral**

L'année 2025 confirme que les systèmes d'information constituent désormais un enjeu central de transformation et de sécurisation du réseau des PEP. Ils ne peuvent plus être considérés comme de simples outils techniques au service de la gestion quotidienne, mais bien comme un levier stratégique au croisement des enjeux économiques, organisationnels, démocratiques et éthiques qui traversent le mouvement associatif. Dans un contexte marqué par la raréfaction des financements publics, l'augmentation des exigences réglementaires et la montée des risques numériques, la Fédération générale des PEP a poursuivi, en 2025, la structuration d'une politique fédérale ambitieuse en matière de systèmes d'information, inscrite dans le prolongement direct du schéma directeur adopté en 2023 et pleinement articulé au 6^e projet fédéral.

Cette orientation repose sur un constat simple : la capacité des associations PEP à assurer durablement leurs missions éducatives, sociales et médico sociales nécessite fiabilité, sécurité et cohérence de leurs systèmes d'information. Le schéma directeur n'a pas pour objectif d'uniformiser les pratiques ni d'effacer la diversité des modèles associatifs, mais de construire un cadre commun permettant à chaque association, quel que soit sa taille ou son secteur d'activité, d'inscrire son système d'information dans une trajectoire soutenable, sécurisée et compatible avec les valeurs du réseau.

En 2025, cette ambition s'est traduite par la poursuite et l'approfondissement du travail de diagnostic engagé les années précédentes, notamment à travers la cartographie des systèmes d'information. Les ateliers conduits au niveau fédéral, animés en lien étroit avec les associations et pilotés par la tête de réseau, ont permis d'objectiver la réalité des environnements numériques du réseau. Ces travaux mettent en lumière une grande richesse fonctionnelle, reflet de la diversité des activités portées par les PEP, mais aussi une forte hétérogénéité des outils, des architectures et des niveaux de maturité numérique selon les territoires et les secteurs. Les cartographies applicatives consolidées cette année mettent en évidence une situation contrastée.

Dans de nombreuses associations, les fonctions support – gestion financière, ressources humaines, paie et comptabilité – s'appuient sur des outils globalement stabilisés et maîtrisés. De même, les outils de gestion du dossier de l'utilisateur sont largement déployés dans les secteurs sociaux et médico-sociaux, permettant un suivi

structuré des parcours et une meilleure traçabilité des accompagnements. En revanche, des fragilités persistent sur des fonctions transverses pourtant essentielles qui mettent également en lumière les fragilités structurelles induites par une externalisation parfois très poussée de la fonction Systèmes d'information vers des prestataires d'infogérance. Si cette externalisation a permis, dans de nombreux cas, de maintenir un niveau de service adapté, elle peut aussi générer des situations de dépendance technique, organisationnelle, humaine ou financière, réduisant la maîtrise collective des choix stratégiques et la capacité à garantir la continuité des fonctions critiques. Ces constats soulignent enfin le poids que représentent, pour certaines associations, des investissements numériques de plus en plus lourds à assumer en propre dans un contexte budgétaire contraint. La question du système d'information devient ainsi une question de gouvernance, de solidarité, de souveraineté organisationnelle et d'équité entre les membres du réseau.

Dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information adopté en 2023, la Fédération générale des PEP a poursuivi en 2025 un travail de structuration de la gouvernance partagée des systèmes d'information. Cette gouvernance partagée, entre conseil d'administration fédéral et comité de pilotage SI, réunissant professionnels, directeurs généraux et administrateurs du réseau, vise à faire émerger une culture commune du numérique, à dépasser une approche strictement technique et à inscrire les choix informatiques dans une réflexion plus globale sur l'organisation, l'éthique et les pratiques professionnelles. Elle contribue également à renforcer la responsabilité collective des dirigeants associatifs sur des sujets longtemps perçus comme périphériques, mais désormais au cœur de la continuité et de la qualité de l'action des PEP.

Les enjeux de sécurité ont, à cet égard, occupé une place centrale en 2025 et la Fédération a poursuivi ses actions de formation et de sensibilisation, considérant que la cybersécurité ne peut reposer uniquement sur des solutions techniques, mais doit s'appuyer sur une responsabilité partagée des dirigeants, des cadres et des professionnels. Pour ce faire, elle a initié une expérimentation par la conduite d'une « preuve de concept » avec Heliq et 6 associations PEP du réseau, centrée sur la lutte contre le cyberphishing. Cette expérimentation, déployée auprès de plusieurs structures volontaires du

réseau, a permis d'évaluer les comportements face aux tentatives d'hameçonnage, de mesurer les niveaux de vigilance des utilisateurs et d'initier des parcours de sensibilisation ciblés. Elle a confirmé que le facteur humain constitue un maillon essentiel de la chaîne de sécurité et que la montée en compétence des utilisateurs est un levier déterminant de la résilience numérique du réseau.

L'année 2025 a par ailleurs été marquée par un événement humain et organisationnel majeur pour la fonction Systèmes d'information, avec la disparition brutale du dirigeant de la société IPG Conseils, partenaire historique de la Fédération générale des PEP pour le développement, l'accompagnement et l'exploitation du progiciel Vern qui constitue une partie non négligeable des systèmes d'information. Elle a constitué une épreuve pour les équipes, tant sur le plan humain que dans la continuité des activités PEVLCS, et a mis en lumière la dépendance structurelle de certaines fonctions critiques à des organisations et à des personnes clés. Dans ce contexte, la Fédération a dû engager, dans des délais contraints, une reprise et une sécurisation de l'activité jusque-là assurée par IPG Conseils, afin de garantir la continuité de service, la stabilité des environnements numériques et la sécurité des systèmes. Cette phase de transition a nécessité une mobilisation renforcée de l'équipe SI fédérale, ainsi qu'un travail étroit de coordination avec les associations concernées, pour maintenir les services essentiels et éviter toute rupture dans les activités PEVLCS du réseau.

Au-delà de la gestion de l'urgence, cette situation a suscité une réflexion plus large sur l'organisation de la fonction SI, ses modes de dépendance à des prestataires externes et la robustesse des dispositifs de pilotage. Elle a mis en évidence la nécessité de consolider l'organisation interne, de clarifier les rôles et responsabilités et de sécuriser les fonctions critiques dans une logique de continuité d'activité et de maîtrise des risques. Cet épisode a constitué un enseignement structurant pour la gouvernance des systèmes d'information, confortant l'idée que la résilience numérique du réseau repose sur des choix organisationnels et politiques qui définissent des outils techniques. Cette situation et les enseignements issus des cartographies applicatives, croisés avec les travaux du Groupe d'analyse politique et stratégique, vont nourrir les travaux et l'élaboration d'une motion pour l'année 2026, visant à poser un cadre clair pour le portage et la mutualisation des projets numériques du réseau. Cette démarche ne se limite pas à répondre à des problématiques techniques, elle affirme un choix stratégique en faveur d'une mutualisation structurée des moyens numériques, pensée comme un levier de solidarité, de sécurisation et de rationalisation des

investissements. Cette réflexion s'inscrit pleinement dans l'esprit du 6^e projet fédéral, qui vise à renforcer la coopération et la coresponsabilité entre la tête de réseau et les associations membres.

En 2025, la Fédération générale des PEP n'a pas cherché à imposer des solutions uniformes, mais à créer les conditions d'un débat éclairé et démocratique sur ces orientations. Le schéma directeur des systèmes d'information joue ici pleinement son rôle de cadre de référence, en offrant au réseau une vision partagée, des outils de diagnostic et une méthodologie commune pour penser les trajectoires numériques des associations. Il permet de replacer les systèmes d'information au cœur d'une stratégie globale, au service des missions éducatives et sociales, et non comme une fin en soi.

Ainsi, au terme de l'année 2025, le système d'information apparaît plus que jamais comme un levier structurant du projet fédéral. En contribuant à sécuriser les activités, à optimiser les ressources, à soutenir la coopération entre associations et la qualité des services rendus aux publics, il participe pleinement à la construction d'un réseau PEP plus solidaire, plus résilient et mieux armé pour faire face aux défis à venir. La poursuite de cette dynamique en 2026 devra permettre de consolider ces orientations, dans le respect des valeurs démocratiques et de l'identité associative qui fondent l'action des PEP.

↘ **La Fédération générale des PEP pleinement mobilisée sur le logiciel métier PEP**

En 2025, 123 jours ont été consacrés à la maintenance et au support du logiciel PEP Vern, prenant en charge la résolution de 862 tickets soumis par les utilisateurs. En parallèle, 42 jours de développement ont permis de faire évoluer l'outil et d'apporter des corrections directement issues des remontées du terrain.

Le travail conduit par la Fédération impliquant dans son organisation encore plus les membres de son réseau a concouru au développement de réflexions autour des modèles socio-économiques présents au sein du réseau PEP et à leur renforcement sur les bases du développement des compétences de chacun. ■

Partager ses compétences et expertises, se former

→ Travaux de la Ressourcerie foncière PEP et du pool d'expertise Patrimoine

S'inscrivant dans la politique du programme Patrimoine du 6^e projet fédéral, la création en 2021 de la Ressourcerie foncière PEP sous la forme juridique d'une SAS rassemblant les associations PEP volontaires, contribuant conjointement à la constitution de son capital et à sa direction, a permis en 2025 de poursuivre l'accompagnement et le financement de projets proposés par des associations membres :

- PEP 13 : participation à la gestion de la SCI Huxley dans le cadre de la rénovation et de la relance du centre de séjour de Sanary-sur-Mer. Les malfaçons constatées dans la réalisation des travaux ont nécessité la mobilisation du pool d'expertise fédéral Patrimoine, notamment avec la contribution importante des compétences des PEP Lor'Est et du pôle administration/finances de la Fédération dans le cadre du choix de la SCI d'ester en justice pour faire valoir ses droits ;

- PEP 46 : la Ressourcerie foncière a conduit en 2025 le travail d'acquisition d'un local pour permettre aux PEP 46 de poursuivre leurs activités éducatives et sociales à Cahors ;
- Appui à l'élaboration et l'étude des dossiers/projets des PEP 06 et 53.

Le comité de direction de la Ressourcerie s'est réuni 4 fois en 2025 et a engagé une réflexion sur la communication de la Ressourcerie foncière auprès des associations PEP pour susciter de nouvelles participations et élaborer une réflexion sur la diversification des partenariats Patrimoine auprès de partenaires institutionnels tels que la Caisse de dépôts et consignations ou France Active. Les premiers contacts ont été pris en marge des travaux de représentation au comité de filière Animation pour le patrimoine lié aux activités de l'ensemble des secteurs.

→ FACE PEP au service de la culture de compétences

FACE PEP, le service Formation Audit Conseil Études porte l'organisme de formation de la Fédération et constitue une plateforme de compétences, associant des partenaires nationaux et internationaux, institutionnels, universitaires, experts, formateurs, consultants... Cette plateforme permet de proposer un ensemble d'actions, de formations, réflexions, recherches et accompagnements visant à faire évoluer les pratiques professionnelles. Les formations-actions, recherches-actions, pools d'expertise s'appuient sur son ingénierie pédagogique. À travers les actions conduites, FACE PEP constitue des pools

↳ Après les PEP 10, ce sont les PEP 94 qui ont été retenus par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative (SDJESVA) afin de faire partie des acteurs référencés pour dispenser la formation civique et citoyenne des services civiques, activité de formation portée par le service FACE PEP qui a créé un pool de formateurs auquel participent également les PEP Atlantique Anjou. Une première session de formation a été organisée dans les locaux de la Fédération permettant de former des jeunes engagés dans le cadre de l'agrément fédéral et du territoire du Val de Marne.

de formateurs, internes au réseau PEP ou externes, en capacité d'intervenir sur une diversité de thématiques : formation civique et citoyenne, formations en construction à partir des recherches-actions...

Outre la contribution aux travaux des pools d'expertise et de la recherche-action, FACE PEP a réalisé, en 2025, 2 086 inscriptions à des actions pédagogiques dont 1 790 pour des stagiaires de formation continue courte. À celles-ci s'ajoutent 144 inscriptions liées aux vendredis juridiques et 152 aux deux séminaires web organisés dans l'année, le premier en lien avec la semaine de la presse et des médias autour de l'éducation aux médias et à l'information (37 inscrits) et le second sur la lutte contre le harcèlement (114 inscrits). Ces deux actions sont réservées aux membres du réseau PEP et les coûts pédagogiques d'une offre de formation spécifique PEP est prise en charge par la Fédération pour des thématiques stratégiques, comme en 2025 « Construire la performance commerciale de PEP Attitude », « Définir des stratégies territoriales adaptées », « Comprendre la situation d'aidant pour construire des solutions de répit ».

De même, le parcours de formation proposé dans le cadre du déploiement du projet Mentorat s'est poursuivi et les temps d'échanges de pratiques complètent toujours ces actions. 51 mentors ont été formés en 5 sessions : 2 sessions « Devenir mentor aux PEP, modules 1 et 2 », puis, une session « Coordonner et développer un projet Mentorat sur son territoire ».

Au total, l'activité de formation continue montre une croissance de 23 % (2 086 inscriptions en 2025 contre 1 690 en 2024), avec une progression du nombre de structures PEP concernées (325 contre 260 en 2024) et des inscriptions externes. On compte 177 stagiaires pour 42 structures hors PEP, pour des formations sur mesure ou à partir de l'offre du catalogue, des formations civiques et citoyennes.

Une diversité de métiers est représentée parmi les stagiaires (éducateurs, animateurs, métiers paramédicaux, coordonnateurs, assistantes sociales, psychologues, médecin...), plus de 550 personnels d'encadrement, un peu plus de 140 professionnels aux fonctions support dont le développement.

Les 3^{es} Journées Métiers du réseau PEP ←

PARTAGER
LES COMPÉTENCES ET
LES INNOVATIONS,
LES DÉVELOPPER
POUR MIEUX METTRE EN ŒUVRE
NOTRE PROJET.



La thématique de la 3^e édition des Journées Métiers de La Baule en novembre 2025, « Les PEP, des compétences, des engagements pour transformer la société » proposait de mettre en avant et de partager les expertises PEP. La diversité des projets présentés lors des tables rondes, ateliers ou forums ouverts, par 69 intervenants PEP de 26 associations, du service de relayage à domicile des PEP 55 au camion piscine itinérant des PEP 56 par exemple, montre un large éventail d'innovations. Ces journées ont aussi associé 24 intervenants externes, notre partenaire Kaléido'scop, qui nous accompagne depuis plusieurs années sur la construction et les animations collectives, et François Saltiel, journaliste et producteur à France Culture pour l'animation des tables rondes et interventions.

**LA 3^E ÉDITION
DES JOURNÉES MÉTIERS PEP
S'EST TENUE AU PALAIS
DES CONGRÈS DE LA BAULE
DU 25 AU 27 NOVEMBRE 2025
ET A RÉUNI PLUS DE
400 PARTICIPANTS.**



Organisées tous les deux ans, ces journées rassemblent l'ensemble des métiers et des secteurs d'activité du réseau PEP, salariés et bénévoles. L'objectif est de favoriser la rencontre entre acteurs PEP et avec des partenaires, de renforcer la culture d'appartenance et de proposer à tous un temps collectif de formation et de réflexion sur nos actions, dans un contexte de société en mutation et de crise de l'attractivité de nos métiers.

L'édition 2025, à mi-parcours du projet fédéral 2023-2027, offrait également un temps d'évaluation et de nouvelle impulsion de sa mise en œuvre et pour sa mise en œuvre. Elle a donc été placée sous le thème du développement des compétences au service de nos engagements.

Dans la continuité des précédentes éditions, le programme a été coconstruit avec des acteurs du réseau, qui ont souhaité s'impliquer encore plus fortement dans son animation à travers la présentation de projets, dispositifs, actions PEP tout au long de ces journées et en amont du programme officiel, avec le « Off ».

Le « Off » de ces journées a donc débuté dès le 24 novembre à 14 h par des temps de partage et des visites des centres de vacances à proximité, organisés avec les PEP Atlantique Anjou (centres de la Marjolaine à la Turballe et de la Ducherais à Campbon) et les PEP 75 (centre Mon Abri au Pouliguen). Ces derniers proposaient pour ceux qui le souhaitaient un hébergement et une soirée festive qui ont été très appréciés. Au préalable, un temps de travail visait à échanger sur la nécessaire mutualisation des compétences pour accueillir tous les publics, notamment les enfants à besoins particuliers et/ou accompagnés par la protection de l'enfance ou encore les personnes en situation de précarité économique et sociale. Il a réuni plus de 76 participants, de 22 associations, dont certains issus du secteur social et médico-social ou de l'animation territoriale, avec une grande diversité de métiers représentés (directeurs généraux, chefs de cuisine, coordonnateurs, directeurs de centre, adjoints pédagogiques, administrateur, assistant vacances, responsable de Pôle ressource handicap...).

Le lendemain matin, 120 participants, de 35 associations, venus de l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer, étaient conviés à venir découvrir ces centres et plus particulièrement la manière dont la transversalité s'opère dans les centres PEP : répit, activité de séjours et protection de l'enfance, santé mentale étaient au rendez-vous, leur activité et leur ancrage dans le tissu local, tels ceux de la Maison d'enfants à caractère social implantée sur le site de la Ducherais ou du Spot 15-25 – accueil de jeunes de Guérande (PEP Atlantique Anjou). Selon leur préférence, les participants pouvaient par ailleurs expérimenter le dispositif Savoir rouler à vélo des PEP 56 à proximité du centre des congrès ou encore déjeuner au food truck de l'Itep Célestin Freinet de l'Arpep Pays de la Loire.

L'atelier « Construire des séjours innovants PEP », du 26 novembre, proposait ensuite de découvrir des démarches novatrices et participatives de définition d'offres de séjours : le marathon créatif des PEP Atlantique Anjou, les projets européens des PEP 69/ML, la démarche de projets transverse et participative des PEP CBFC, notamment sur le répit et enfin le projet de séjour low tech des PEP 56, conçu dans la continuité du dispositif Savoir rouler à vélo avec des jeunes de deux espaces-jeunes morbihannais.

Les Journées Métiers ont débuté avec une foule chantante, initiée par les PEP Atlantique Anjou, sous la direction de la compagnie Dcilà, en chant et en musique sur le thème de l'engagement. Notre ouverture fut participative et dynamique, marquée par l'organisation d'un grand jeu coopératif « 110 ans des PEP et ensuite ! » rassemblant les 400 participants.

La table ronde introductive a posé les enjeux et perspectives de la « place et du rôle des associations pour un nouveau contrat social », avec les interventions de Chloé Gaboriaux, politiste et historienne, et de Yannick Blanc, président de la Fonda.

**LE PROGRAMME ÉTAIT ARTICULÉ
AUTOUR DE 4 THÉMATIQUES :**

Responsabilité associative
Responsabilité sociale et sociétale
Responsabilité employeur associatif
Responsabilité éducative

Le partage d'une culture de la compétence et les politiques de formation associées reposent sur la synergie des compétences métiers des PEP. L'ouverture à de nouveaux partenaires, l'augmentation du nombre et de la qualité des échanges internes sous la forme de coopérations et de recherches appliquées produisent le développement de nouveaux programmes et de nouveaux horizons pour nos militants, salariés et partenaires institutionnels. ■



7
TABLES RONDES

35
ATELIERS

3
FORUMS OUVERTS

SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ ET DES
THÉMATIQUES AUSSI DIVERSIFIÉES
QUE LES CHAMPS D'ACTION DU
RÉSEAU PEP, PERMETTANT À CHACUN
DE CONSTRUIRE SON PARCOURS

4
JOURNÉES
RICHES DE RENCONTRES,
D'ÉCHANGES ET DE TRAVAUX

Construire ensemble, développer les programmes d'action

→ Autodétermination et participation sociale : une dynamique collective

Constitué en 2023 dans le cadre d'une formation action intégrant un stage d'immersion à Montréal (Canada), le pool d'expertise « Autodétermination, participation sociale et citoyenne » a poursuivi ses travaux. Composé au départ de vingt salariés, issus de douze associations PEP et de la tête de réseau, représentant une diversité de secteurs d'activité (centres sociaux, vacances, loisirs, social, médico-social...) et de métiers, il a été élargi en 2025 à 5 nouveaux salariés volontaires pour participer à cette nouvelle étape de construction collective.

L'année 2024 avait été consacrée à la rédaction d'une motion, adoptée par l'assemblée générale, présentant la conception des PEP de l'autodétermination et de la participation, ainsi qu'à l'élaboration d'un référentiel d'observation des pratiques et à la construction d'un parcours de formation.

La première étape de ce parcours, concernant l'impact des préjugés et stéréotypes sur les postures professionnelles a fait l'objet d'une sensibilisation dans le cadre d'un atelier aux Journées Métiers, en novembre 2025. Cet atelier se poursuivra par une session de formation qui sera proposée en 2026.

La seconde étape de ce parcours de formation intitulée « Poser le cadre pour ouvrir des espaces de décision et d'initiative, de la posture individuelle aux dynamiques collectives » a été proposée en priorité aux membres du pool d'expertise en septembre 2025.

En complément du parcours de formation, le groupe a exprimé la nécessité d'un accompagnement à l'utilisation du référentiel d'observation des pratiques, pour mieux faire évoluer celles-ci dans une visée de développement de l'autodétermination et de la participation sociale et citoyenne. Dans cette optique une recherche-action collaborative (RAC) mise en

œuvre par l'Irisi, laboratoire en innovation sociale, et supervisée par le professeur Stéphane Rullac, professeur à la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne, a été lancée à l'automne 2025. Cette méthodologie de recherche participative garantit une implication active des professionnels, des usagers et des partenaires et ainsi une meilleure adaptation des pratiques aux besoins réels du terrain. L'objectif est de favoriser une montée en expertise des acteurs, tout en produisant des savoirs directement transposables aux pratiques professionnelles. Il ne s'agit pas seulement de produire des outils de réflexion mais bien des leviers pour l'innovation sociale et l'évolution des dispositifs et pratiques d'accompagnement.

Cette expertise construite collectivement au fur et à mesure des travaux du groupe s'enrichit des expériences de chacun et se partage d'ores et déjà plus largement.

↳ Dans le cadre des Journées Métiers, l'atelier « Agir pour l'autodétermination et la participation sociale et citoyenne » construit et animé par les PEP 09 et les PEP 28, a proposé aux participants de leur faire vivre une expérience concrète d'autodétermination et de participation.

L'Arpep Centre-Val de Loire a organisé le 6 février « Soutenir l'autodétermination des personnes : une journée régionale aux PEP pour faire évoluer nos organisations ». Une centaine de cadres et administrateurs

des associations PEP de la région se sont retrouvés pour échanger sur les évolutions à conduire pour mettre en œuvre des environnements plus favorables à l'autodétermination et à la participation. Cette journée s'appuyait

sur les actions existantes localement et s'inscrivait dans la dynamique fédérale portée par le pool d'expertise, nombre de ses membres ayant contribué à construire le programme et à l'animer.

→ Lancement du programme Santé mentale

La France connaît une dégradation structurelle et persistante de la santé mentale de l'ensemble de la population, révélant les fragilités de notre système social, éducatif et sanitaire, dans un contexte post covid et géopolitique anxiogène. Avant la pandémie de Covid-19, près d'un Français sur cinq était concerné chaque année par un trouble psychique ou une situation de détresse psychologique. La crise sanitaire a accentué cette situation, notamment chez les mineurs : 1,6 million d'enfants et d'adolescents souffrent de troubles psychiques, mais seule la moitié bénéficie de soins spécialisés.

Face à ces constats, la santé mentale a été déclarée Grande cause nationale en 2025. La Fédération générale des PEP s'est saisie de cette problématique pour lancer un programme de travail dédié à cet enjeu majeur, enjeu de santé publique et plus largement enjeu de société et de cohésion sociale.

Premier gestionnaire associatif de CMPP et de Camsp, porteur de 23 maisons des adolescents et à l'initiative de nombreuses actions et dispositifs, le réseau PEP a développé une expertise en matière de santé mentale.

En juin 2025, un groupe de travail constitué de 50 participants représentant 29 associations PEP a été réuni avec les objectifs suivants :

- Recenser cette expertise, les compétences, les pratiques et les innovations du réseau PEP et les valoriser ;
- Partager une analyse des besoins et attentes, et identifier le type d'offre à développer, les dispositifs à faire évoluer et les innovations à déployer ;
- Porter un plaidoyer affirmant le rôle des PEP comme acteur central de la santé mentale et souligner les axes politiques importants à développer.

Le groupe de travail a identifié 4 axes de développement de l'offre :

- Prévention : pour développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- Repérage : pour faciliter l'accès aux points de détection précoces et agir pour ne plus stigmatiser le sujet ;
- Accompagnement : pour proposer des parcours coordonnés et accessibles ;
- Coordination : pour mener une action intersectorielle (santé, éducation, social, associatif).

Ces quatre axes structurent également les premiers éléments d'un plaidoyer des PEP qui met l'accent, en amont de ceux-ci, sur la nécessité d'une approche éducative et citoyenne. Celle-ci dépasse la seule démarche clinique ou sanitaire. La santé mentale n'est pas seulement l'affaire des professionnels du soin, elle relève de notre responsabilité collective et de la capacité de notre société à maintenir, voire tisser et retisser le lien, à donner une place à chacun et à permettre la construction d'horizons collectifs. Il y a urgence à développer des espaces et temps communs favorisant la participation sociale et l'engagement de chacun. Reconnaître la parole de chacun est un pilier à la fois de la santé psychique et de la démocratie.

Une vidéo reprenant les principaux éléments de ce plaidoyer a été réalisée et diffusée dans le cadre de la journée nationale de la santé mentale du 10 octobre.

Les travaux se sont poursuivis dans le cadre des Journées Métiers de La Baule, avec l'organisation de quatre temps spécifiquement dédiés à la santé mentale :

- Une table ronde introductive croisant les apports de trois intervenants extérieurs : Xavier Angibault, pédopsychiatre, Xavier Bouchereau, formateur et éducateur spécialisé, Florane Lebrun, spécialiste de la clinique transculturelle ;
- Un atelier et un forum débat avec la présentation des expériences des PEP 43 pour les dispositifs Allo écoute ados et Allo écoute parents ; les PEP 11 ; un CMPP de l'Arpep Pays de la Loire ; et les PEP Grand Oise pour le dispositif Sapadhe-Préo Amae d'accompagnement des élèves présentant des refus scolaires anxieux et des troubles psychiques.

**CES ATELIERS
ET TABLES RONDES
ONT PERMIS DE PARTAGER
EXPÉRIENCES ET ANALYSES
DANS LA PERSPECTIVE DE PORTER
EN 2026 NOS PROPOSITIONS
EN TERMES DE PLAIDOYER
ET D' ACTIONS.**

→ Poursuite du programme Laïcité en actions

En lien avec la *Charte de la Laïcité de la Branche Famille avec ses partenaires*, le programme fédéral, « Laïcité en actions » lancé en 2024 s'est déployé sur différents axes : formations, diffusion de ressources, interventions. Pour rappel, il s'appuie sur un pool d'expertise dédié, composé d'acteurs PEP (au nombre de 5 en 2025) représentants des régions, chargé d'accompagner et animer le réseau des référents locaux Laïcité. Ces derniers, au nombre de 32 en 2025 (24 en 2024), relaient sur les territoires la mise en œuvre du programme visant l'appropriation du principe de laïcité au sein de la diversité des établissements, services et dispositifs PEP.

Le pool d'expertise propose des formations et structure les ressources permettant d'accompagner les professionnels et élus des PEP dans leur quotidien, particulièrement dans des situations qui leur posent questions.

La formation sur le rôle du référent Laïcité, élaborée en 2024 avec FACE PEP, service Formation Audit Conseil Études des PEP, certifié Qualiopi, a été mise en place début 2025, pour 16 personnes avec les objectifs pédagogiques suivants :

- Appréhender les fondamentaux : repères historiques, cadre réglementaire et juridique, approches contextuelles des situations ;
- S'approprier le rôle de référent Laïcité PEP ;
- Adopter un positionnement adapté : repérer les éléments susceptibles de générer des situations complexes et des comportements conflictuels, accompagner voire alerter ;
- Gérer le fait religieux aux PEP dans les cadres éthiques et déontologiques.

Les Journées Métiers de novembre 2025 à La Baule ont proposé plusieurs temps sur la laïcité :

- Projection du film *La Séparation*, réalisé par François Hanss dans l'hémicycle du Palais Bourbon et restituant le débat parlementaire préalable au vote de la loi de 1905 ;
- Deux ateliers visant à partager les questionnements et les actions conduites au sein du réseau (trophée de la laïcité, tables rondes, plantation d'arbres, formations, conférences, initiatives avec des usagers).

En amont de ces Journées, les référents locaux Laïcité avaient été réunis au mois de mai, un mail générique est mis à leur disposition pour toute question.

Plusieurs outils ont été mis à disposition des référents locaux, notamment au sein d'un espace numérique partagé ouvert en 2025 :

- Des grilles d'analyse des situations permettant d'objectiver les questionnements et de les transmettre pour avis au pool d'expertise ;
- Des ressources des associations : Carnets de la laïcité (PEP 28 et partenaires), Le fait laïque dans nos institutions (PEP 64), Charte de la laïcité en ACM (PEP 59), Charte de la laïcité (PEP 91), règlements intérieurs avec clause de neutralité (PEP CBFC, PEP 94, PEP 59, PEP 36).



→ Relancer une politique d'engagement aux PEP

Mouvement d'éducation populaire et de transformation sociale, les PEP fédérées ont à cœur d'agrèger le plus grand nombre de sympathisants pour porter haut notre projet de société humaniste, démocratique, inclusive, solidaire et écoresponsable, comme pour agir auprès du plus grand nombre sans distinction aucune.

INITIER UNE CAMPAGNE NATIONALE D'ADHÉSION ET D'ENGAGEMENT

Le conseil d'administration du 10 octobre 2024 a acté, pour l'année 2025, la création d'un comité de pilotage fédéral visant à élaborer le cadre de la future campagne nationale d'adhésion aux PEP. Pour ce faire, il est prévu l'accompagnement du comité de pilotage par un cabinet conseil en stratégie de communication, avec 5 jours de travail répartis en demi-journées entre mars et fin juin et majoritairement en visioconférence. Le comité de pilotage est constitué d'une quinzaine de membres, élus, bénévoles, salariés, départementaux et nationaux, aux profils différents. Le cabinet accompagne le cheminement du groupe dans l'analyse du positionnement de l'engagement et du bénévolat aux PEP. Il accompagne l'élaboration d'un diagnostic partagé et d'une première mouture de plan de communication amenant vers le cadre du cahier des charges d'une future campagne de communication en 2026. Ce travail du groupe a, ainsi, conduit à une motion présentant les objectifs visés, qui a été adoptée à l'assemblée générale en 2025.

La future campagne nationale et les travaux qui lui seront associés, sont un dispositif du mouvement dans sa stratégie de développement de l'engagement bénévole et des adhésions. Démarche dans laquelle les référents Communication du réseau joueront un rôle déterminant dans l'animation territoriale et la dynamique locale pour fidéliser et valoriser les personnes déjà engagées, adhérents et bénévoles, et faciliter l'engagement. La Fédération, en animation de réseau, accompagnera les associations dans la mise en œuvre de celle-ci. La campagne nationale d'adhésion qui place l'engagement et la fabrication du lien social au cœur des actions des PEP s'inscrit dans le déploiement du 6^e projet fédéral « Agir pour une société démocratique, inclusive, solidaire et écoresponsable ».

Ce besoin de développer des parcours d'engagement, et ainsi le nombre d'adhérents, a été partagé lors de rassemblements des présidents et directeurs généraux et notamment par le groupe des référents Communication.

Les expressions en sont multiples : appel d'air, augmentation et renouvellement de bénévoles, nouvelles compétences, nouveaux projets, affirmation du fait associatif, etc. Tous ces sujets ont été travaillés également par le comité de pilotage.

Ce projet exprime la volonté, collectivement, de rendre plus lisible l'action très diversifiée des PEP et son ambition associative, pour mieux les partager. Le groupe de travail a posé la nécessité de poursuivre en parallèle un travail commun sur les parcours d'engagements possibles dans les associations, la complémentarité bénévole-salarié et les différentes dimensions que peut revêtir la vie associative.

POUR SUIVRE LE PROGRAMME MENTORAT

Le mentorat est un parcours d'engagement avec ses modalités spécifiques. Dans l'impulsion du plan gouvernemental « Un jeune, un mentor » lancé en 2021, la Fédération générale des PEP s'est inscrite dans la dynamique au travers d'une première convention avec la DJEPVA et qui se poursuit au travers de renouvellements. Ce projet est coconstruit avec le réseau PEP sur la base initiale des actions d'accompagnement personnalisé de jeunes déjà existantes. Pour accompagner son essor, la Fédération a développé, avec des membres du réseau, un plan de formation et des temps d'échanges de pratiques des associations du réseau participant au dispositif.

L'ambition du programme Mentorat des PEP est multiple :

- Lutter contre les inégalités, en permettant à des jeunes qui en expriment le besoin de trouver, dans la relation spécifique qui se noue avec un mentor formé, un accompagnement répondant à ses besoins ou difficultés ;
- Renforcer les compétences psychosociales des personnes, mentor et mentoré, qui participent à la santé des personnes avec des effets bénéfiques sur l'état de bien-être physique, mental et social ;
- Initier de nouvelles formes d'engagement et de culture bénévole au sein des PEP.



Le programme Mentorat des PEP touche un public jeune et majoritairement en situation de vulnérabilité, souvent isolé avec peu de ressources : jeunes de la protection de l'enfance, jeunes allophones, décrocheurs, jeunes en situation de handicap... Adapté et inclusif, le programme Mentorat des PEP se déploie dans une diversité de structures telles que les services d'accueil de mineurs non accompagnés (Samna), les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) les établissements médico-sociaux, les collèges et lycées, les points d'information jeunesse... et dans des territoires très variés : quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones de revitalisation rurale, Outre-mer (Guadeloupe).

Ce sont 1745 jeunes, dont 924 sous mesure de protection de l'enfance et 133 jeunes en situation de handicap, qui ont été mentorés en 2025.

La Fédération générale des PEP est à nouveau lauréate, en 2025, de l'appel à projet « Un jeune, un mentor » et renouvelle ainsi une convention pluriannuelle d'objectifs avec la DJEPVA pour la période 2025-2027. Onze associations ont répondu, à ce jour, au premier appel à projet de la tête de réseau en septembre 2025 : PEP 11, PEP 33, PEP 55, PEP 59, PEP 66, PEP 69-ML, PEP 77, PEP 81, PEP 85, PEP 94 et Solidarité guadeloupéenne en mouvement (SGEM).

La Fédération générale des PEP accompagne les associations engagées dans le dispositif par :

- La mise à disposition d'outils (matériels divers de communication, espace partagé en ligne, outils de suivi des mentorés adaptables...);
- Un plan de formation multicibles (mentors, équipes des associations PEP, salariés et bénévoles). Sa spécificité réside dans l'accent mis sur la qualité de l'accompagnement personnalisé des jeunes et des publics vulnérables, en assurant un suivi spécifique des mentors par des professionnels, afin de répondre aux besoins particuliers des publics fragiles;
- Un appui en méthodologie de projet et de développement pour les équipes des associations en charge de la mise en œuvre du programme sur leur territoire et de l'accompagnement des binômes.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, la Fédération générale des PEP a initié la réalisation d'une étude d'impact couvrant la période 2025-2027. Elle sera menée avec le cabinet Conseil recherche évaluation en sciences sociales (Cress). Avec les résultats, il s'agira d'identifier les points forts du programme et les domaines nécessitant des ajustements, d'adapter les méthodes de mentorat pour mieux répondre aux besoins des mentors et des mentorés et d'élaborer des stratégies pour pérenniser et élargir le programme de mentorat au sein du réseau PEP. Les résultats seront analysés et actualisés chaque année afin d'orienter le développement du projet pour les années à venir.

Cette étude d'impact vise à analyser les retombées profondes du projet sur les mentorés et les mentors dans la durée, en prenant en compte non seulement les résultats immédiats mais aussi les transformations durables de leurs parcours.

Pour les mentors : l'effet de l'expérience de mentorat sur leur évolution professionnelle ou personnelle à long terme, l'impact de l'engagement dans le mentorat sur leur implication future dans des actions associatives et bénévoles, les compétences et connaissances durables acquises lors de leur participation.

Pour les mentorés : les changements observés dans leurs parcours scolaires, professionnels et personnels à plus long terme, les évolutions de leur autonomie et de leurs capacités à s'engager dans des projets à long terme, les impacts durables sur leur motivation, leur confiance en soi et leurs perspectives, l'effet de l'engagement au sein du programme de mentorat sur leur trajectoire future, y compris s'ils choisissent de devenir mentors eux-mêmes.

La politique commune de mobilisation des ressources initiée dans le cadre du projet stratégique du réseau PEP commence à porter des dynamiques et des réalisations qui doivent optimiser notre modèle organisationnel, le rendre plus agile et plus robuste.

Les montées en compétence des fonctions supports, négligées dans le cadre des financements publics et pour autant très sollicitées au titre de la transparence de nos gestions, conduisent les PEP à réfléchir à leur

modèle socioéconomique autour de mutualisations et d'hybridations des ressources. Ainsi, en 2025-2026, la politique fédérale des accords-cadres a été relancée et analysée pour produire de nouvelles solutions au service du réseau PEP.

La mobilisation de la tête de réseau fédérale a été importante. En sous-effectif et face à la nécessité de revisiter son organisation pour mieux l'adapter aux besoins de la mise en œuvre du nouveau projet stratégique du réseau PEP, la tête de réseau a choisi, en 2025, de lancer un diagnostic organisationnel réalisé sur le premier semestre 2026. L'investissement accru conjoint des équipes salariées de la tête de réseau fédérale et des équipes des associations participant aux travaux communs de pilotage a permis la mise en œuvre des politiques et de la gestion partagée de la Fédération. Dans un climat de tensions économiques, politiques, sociales, tant au niveau national qu'à l'international, 2025 fut cependant une année de consolidation du réseau PEP.

L'impact des PEP dans les territoires, sur l'ensemble de leurs champs d'intervention, font d'elles des acteurs incontournables de l'action publique. ■





PARTIE III

Bilan d'activités des PEP et impact dans les territoires

- ↘ Les indicateurs quantitatifs de suivi d'activité sont collectés et traités annuellement par le SI fédéral. Ils sont intégrés et corrigés après chaque signature de CPO pour la Fédération et sont également fournis aux associations du réseau dans le cadre de leurs relations contractuelles ou leurs besoins de pilotage et de communication. ■

Cartographie 2025 des associations PEP

En 2025, la Fédération générale des PEP est constituée de 95 associations dont 64 associations départementales, 12 associations territoriales (couvrant 31 départements), 10 associations régionales, 8 associations affiliées et une fédération.

IMPACT SOCIAL DES PEP
1 500 000

21 000

PROFESSIONNELS

10 000

BÉNÉVOLES

1 458

ÉTABLISSEMENTS & SERVICES

6 660

ACTIVITÉS DIFFÉRENTES

3 secteurs d'activités pour une approche globale des personnes :

- Politiques éducatives et sociales de proximité (PESP)
- Politiques sociales, médico-sociales et de santé (PSM2S) dont la protection de l'enfance
- Politiques éducatives vacances, loisirs, culture et sport

8 programmes :

- Développement durable
- Employeur
- Engagement
- Europe, International, migrants
- Formation, audit, conseil et étude (FACE PEP)
- Laïcité
- Patrimoine
- Qualité

Une politique partagée de pilotage avec le réseau :

- Conférence des présidents et directeurs généraux
- Groupes de référents (communication, système d'information, PEVLCS...)
- Comités de pilotage
- Commissions
- Pools d'expertise

8 conventions nationales de partenariats avec les pouvoirs publics.

LES PEP C'EST AUSSI...

Le baromètre annuel de la société inclusive réalisé par le groupe Verian pour la Fédération générale des PEP - 10 ans d'existence.

www.lespep.org
site fédéral doté d'un intranet

www.pepattitude.fr
site dédié à l'offre de séjours des PEP

www.lesptitspep.org
site dédié à la petite enfance

Des sites départementaux
Une lettre d'information hebdomadaire interne « Flash Infos » vers 6 500 professionnels et bénévoles

Une newsletter « Défis solidaires » touchant 60 000 abonnés

Un magazine « Solidaires »

PRÉSENCE MÉDIATIQUE PEP EN 2025

- **1 684 retombées médias** (presse nationale, quotidienne, généraliste et spécialisée, papier et en ligne) ;
- **1 252 nouveaux abonnés sur la page LinkedIn** de la Fédération ;
- **Plus de 265 000 personnes touchées par les comptes Facebook** de la Fédération et de PEP Attitude ;
- **Création du profil Instagram** de la Fédération générale des PEP en décembre 2025.

PRÉSENCE DÉPARTEMENTALE DES PEP AU 31 DÉCEMBRE 2025



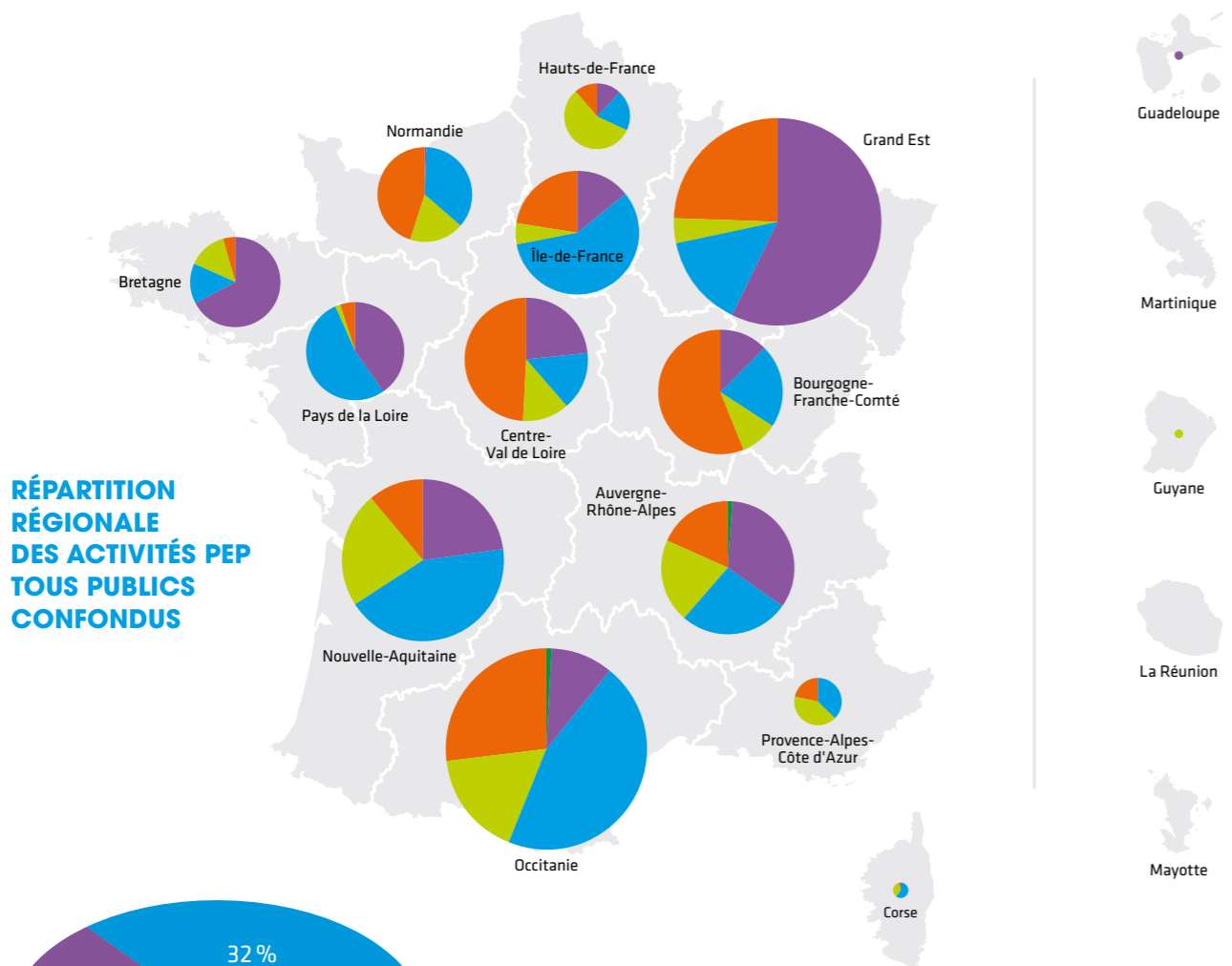
PRÉSENCE RÉGIONALE DES PEP AU 31 DÉCEMBRE 2025



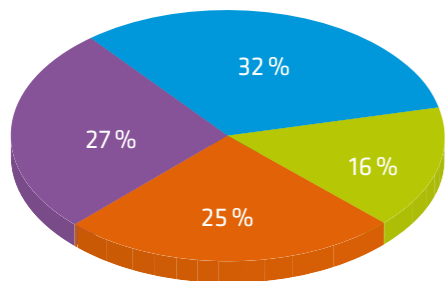
Cartographie des activités PEP

TRANSPARENCE DE NOTRE ENGAGEMENT ET ROBUSTESSE DE NOTRE GESTION AU SERVICE DE L'ACTION COLLECTIVE

Le SI fédéral est adaptable annuellement dans le sens où des indicateurs supplémentaires peuvent être intégrés lors de l'apparition de nouvelles orientations politiques décidées par le ministère. Il intègre une partie financière avec l'apport de la procédure de consolidation des comptes de l'ensemble des associations membres. En moyenne de participations aux enquêtes annuelles sur le logiciel Indicia sur la période 2023, 2024, 2025 oscille entre 92 et 95%. Les informations ci-après en sont extraites.



RÉPARTITION RÉGIONALE DES ACTIVITÉS PEP TOUS PUBLICS CONFONDUS

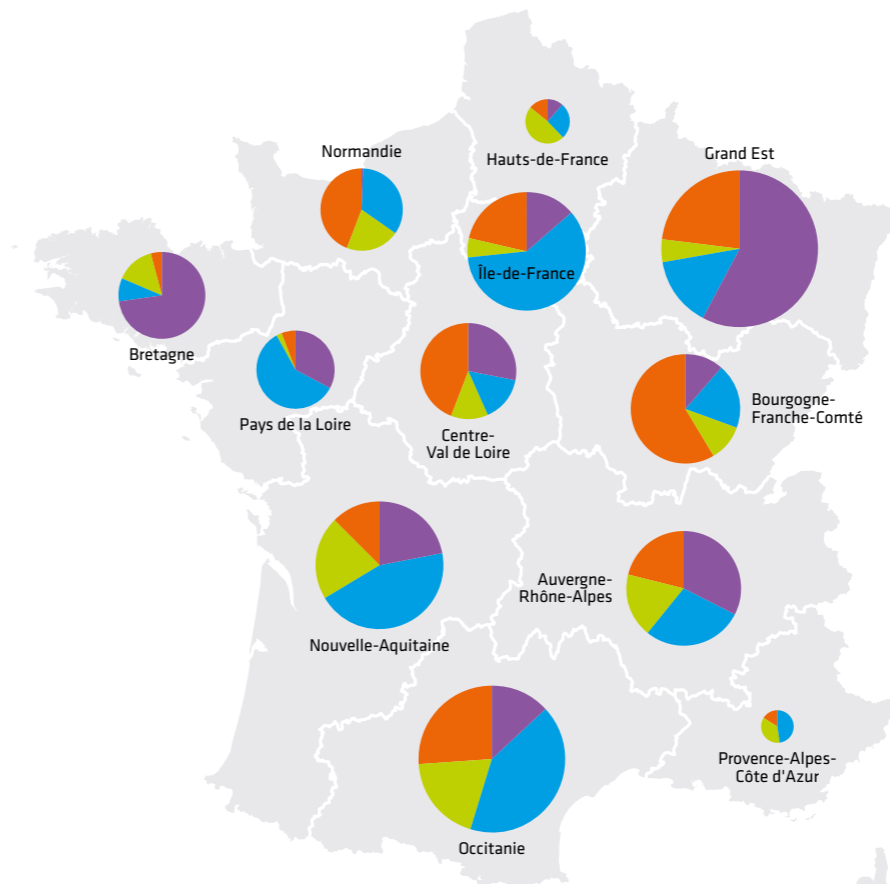
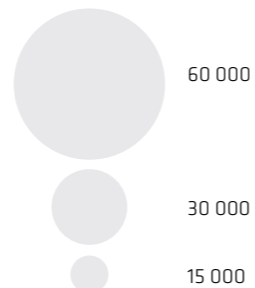


Proportion des publics par secteur

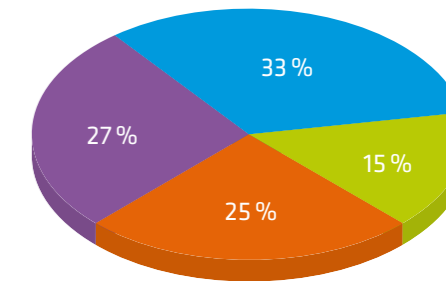
Secteur

- Formation
- Politiques éducatives et sociales de proximité (PESP)
- Politiques éducatives vacances, loisirs, culture et sport (PEVLCS)
- Politiques sociales médico-sociales et de santé (PSM2S)
- Siège

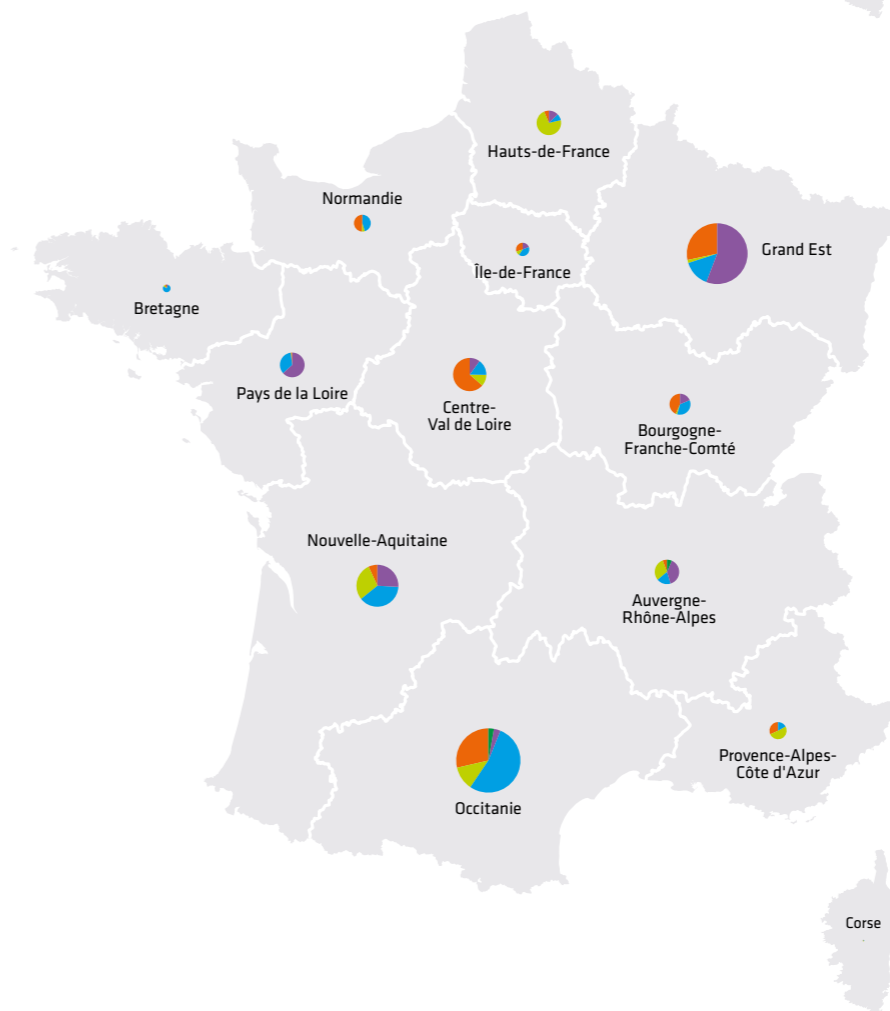
Nombre de bénéficiaires



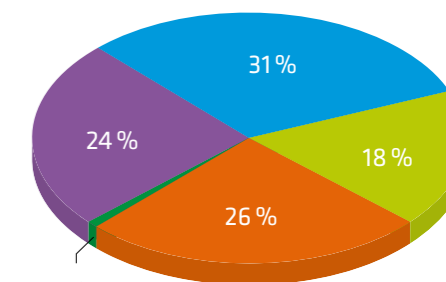
RÉPARTITION RÉGIONALE DES ACTIVITÉS PAR SECTEUR AUPRÈS D'UN PUBLIC JEUNE



Proportion des publics par secteur



RÉPARTITION RÉGIONALE DES ACTIVITÉS PAR SECTEUR AUPRÈS D'UN PUBLIC ADULTE



Proportion des publics par secteur

Impact économique, éducatif et social des PEP

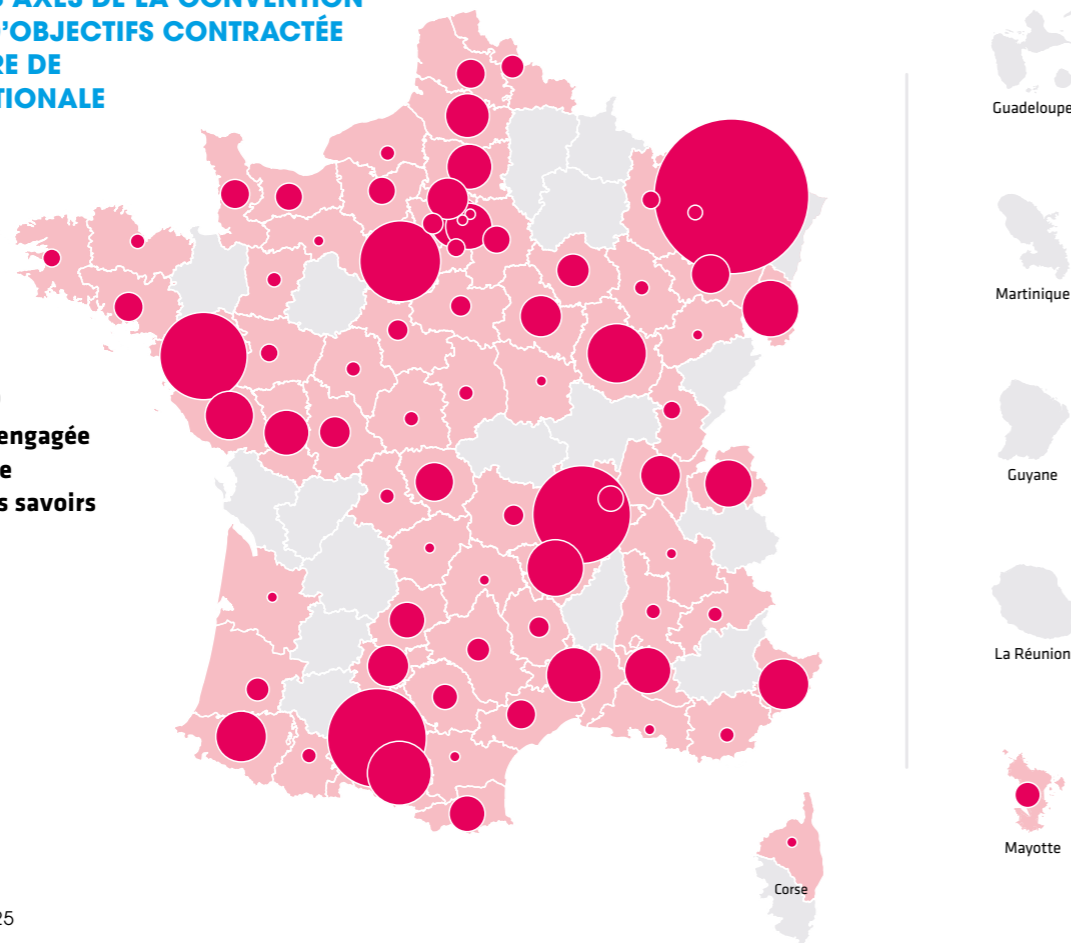
Le nombre d'activités est stable sur les trois dernières années mais le nombre de personnes accompagnées est en constante croissance. Élargi aux familles des personnes accompagnées et selon les règles établies au sein de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour mesurer l'impact social d'une activité, les PEP contribuent auprès de plus de 1500 000 personnes au déploiement de l'action publique en France en 2025.

Des différentiels sont constatés à la hausse grâce au développement d'activités notamment en lien avec les orientations posées par la Fédération dans le cadre du dialogue partenarial annuel avec ses financeurs.

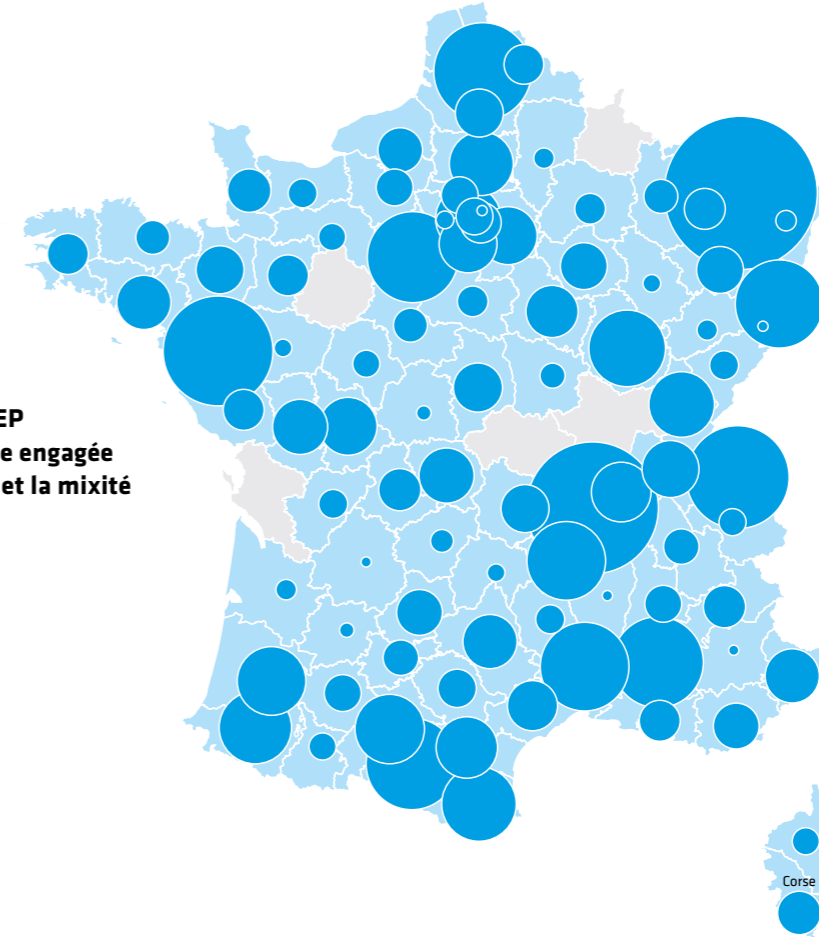
Notons l'augmentation des actions éducatives périscolaires et directement articulées avec les écoles, collèges et lycées sur le temps scolaire. La mobilisation des compétences PEP pour l'école inclusive et les actions « Laïcité, citoyenneté, engagement » sont également remarquables dans l'évolution des données. Le nombre d'enfants inscrits par le dispositif « Vacances apprenantes » et l'offre « pédagogique » PEP coordonnée à l'échelle nationale sous la marque PEP Attitude montre un maintien de cette activité malgré une dynamique nationale difficile pour ce secteur. Les activités pédagogiques Sport et culture sont également en progression. Les actions de lutte contre les discriminations, les inégalités territoriales et sociales ont également progressé. Les activités médico-sociales sont en développement en lien avec la transformation de l'offre et le déploiement des actions éducatives inclusives (École inclusive et accès aux droits commun). Le vecteur de pilotage choisi est le financement annuel reconductible deux fois sur fonds CPO MEN des projets innovants pour le territoire ou appel à participation à des projets collectifs portés par la tête de réseau dans le cadre de réponse à des appels à projets ou le développement de CPO comme celle qui la lie au ministère de la Culture ou à la DJEPVA. Pour exemple : la politique de réponse commune Fédération-Réseau à des appels à projets nationaux comme « Un jeune, un mentor » a également permis de développer le mentorat d'élèves notamment avec une forte prévalence des dimensions Accompagnement à la scolarité et Accompagnement à l'orientation.

IMPACT RÉGIONAL DES ACTIONS PEP AU REGARD DES 3 AXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS CONTRACTÉE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

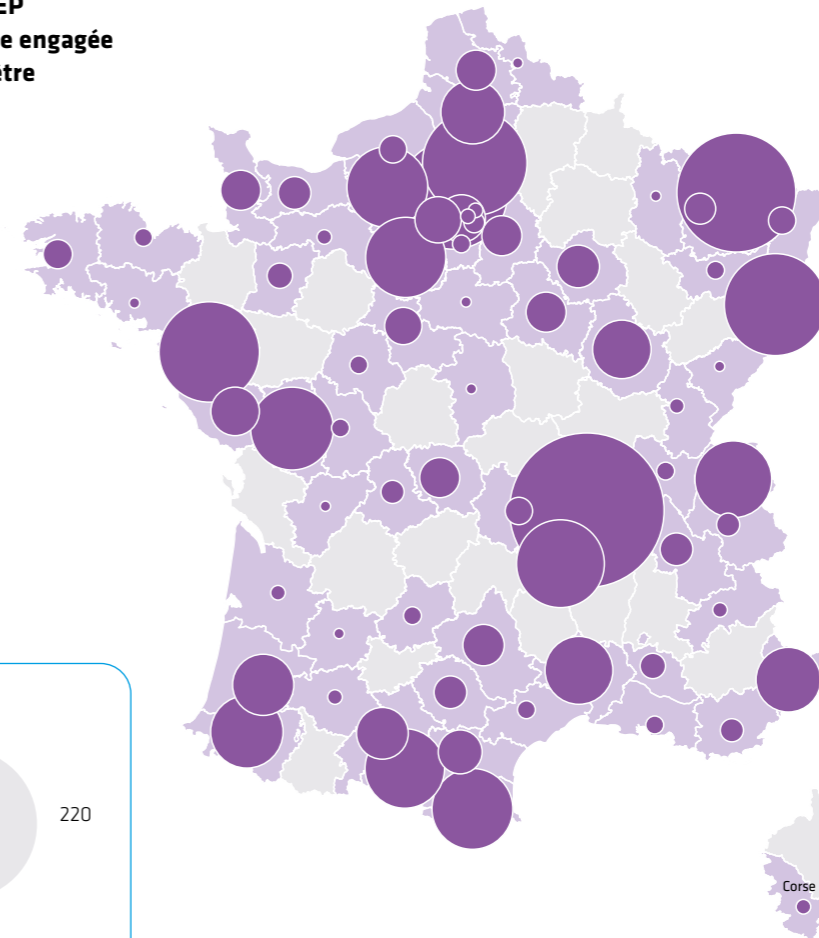
Les actions PEP dans une école engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux



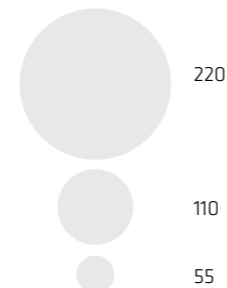
Les actions PEP dans une école engagée pour l'égalité et la mixité



Les actions PEP dans une école engagée pour le bien-être des élèves



Total



QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2025

Plus de 80 300 élèves à besoins éducatifs particuliers accompagnés par les PEP
 Plus de 98 000 enfants et jeunes en difficulté accompagnés par les PEP
 Plus de 53 000 élèves accompagnés par les PEP pour sécuriser leur parcours scolaire
 Entre 8 000 et 9 000 élèves bénéficient du Sapadhe PEP
 Plus de 40 000 enfants fréquentent les CMPP PEP
 Plus de 2 300 adultes sont accompagnés dans l'emploi par les PEP (Ésat, EA, DEA...)
 Plus de 20 000 élèves sont inscrits dans des accueils péri ou extrascolaires PEP

16 077 enfants et 10 243 adultes ont été accompagnés en 2025 au sein des différentes structures inclusives Petite enfance PEP

Plus de 3 400 enfants ou jeunes sous mesure de protection judiciaire de la jeunesse (dont 11% en situation de handicap) sont accompagnés par les PEP
 Plus de 4 580 jeunes sous mesure de protection judiciaire de la jeunesse sont partis en séjour de vacances PEP

1 745 jeunes, dont 924 sous mesure de protection judiciaire de la jeunesse et 133 jeunes en situation de handicap, ont été mentorés en 2025

10 377 enfants partis sur des séjours PEP dont 7 955 ont bénéficié du dispositif « Vacances apprenantes » et 209 en inclusion identifiée et préparée
 66 452 élèves sont partis en classes de découvertes avec les PEP
 Plus de 80 000 enfants et 19 000 adultes ont bénéficié d'activités culturelles au sein du réseau PEP dans le cadre de séjours éducatifs
 Plus de 45 000 personnes ont été accueillies par les 62 centres de séjours PEP (répit, relais, séjours groupes à besoins spécifiques...)

RESSOURCES HUMAINES

≥ 2 000

ADMINISTRATEURS

≥ 1 700

RÉUNIONS STATUTAIRES

≥ 250 000

HEURES DE BÉNÉVOLAT STATUTAIRE

De nombreux bénévoles et militants des PEP interviennent directement dans certaines actions, aux côtés des salariés. Le recensement du bénévolat autre que statutaire fait apparaître près de 90 000 adhérents.

Le réseau PEP compte un effectif 19 817 salariés et 870 détachés ou mis à disposition.

En 2024, la répartition est de 77,2% de femmes et 22,8% d'hommes. L'âge moyen pour les hommes est de 46 ans et pour les femmes de 44 ans. ■

≥ 21 000

PROFESSIONNELS

Les débats budgétaires nationaux et les négociations pour le renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs avec nos ministères de tutelle ont revêtu un caractère primordial pour maintenir nos capacités de réponse collective aux évolutions du pilotage de l'action publique. Face aux inégalités et à l'augmentation de l'expression des attentes et des besoins éducatifs, sociaux et médico-sociaux, les PEP co-produisent de leur réseau des solutions concrètes présentées et défendues auprès des pouvoirs publics. Les réponses apportées par nos associations permettent partout en France de contribuer activement à maintenir une cohésion sociale et une solidarité, indispensables à notre modèle républicain.

Chaque jour, dans leurs missions, les PEP agissent pour permettre le renouvellement du contrat social qui lie chaque citoyen, chaque membre de la communauté, au collectif organisé dans le cadre de l'État de droit et d'une solidarité nationale revivifiée.

DU 25
AU 27
NOV

JOURNÉES MÉTIERS

Les PEP, des compétences,
— des engagements —
pour transformer la société

Les
PEP
La solidarité en action



A

ACM : Accueil collectif de mineurs
AEPE : Accompagnant éducatif petite enfance
AESH : Accompagnant d'élèves en situation de handicap
ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement
AMF : Association des maires de France
ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires
ARPEP : Association régionale PEP
ASE : Aide sociale à l'enfance

B

BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
BOP : Budget opérationnel de programme

C

CA : Conseil d'administration
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CESE : Comité économique et social européen ou Conseil économique, social et environnemental
CESER : Conseil économique social et environnemental régional
CSE : Comité social et économique
CFA : Comité de filière Animation
CFPE : Comité de filière Petite enfance
CIH : Comité interministériel de handicap

CIIVISE : Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants
CLEMI : Centre pour l'éducation aux médias et à l'information
CMPP : Centre médico-psychopédagogique
CNAF : Caisse nationale des allocations familiales
CNAJEP : Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CNAPE : Convention nationale des associations de protection de l'enfant
CNCPH : Conseil national consultatif des personnes handicapées
CNEE : Comité national d'évaluation de l'école
CNL : Centre national du livre
CNPE : Conseil national de la protection de l'enfance
CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CNSEI : Comité national de suivi de l'École inclusive
COFAC : Coordination des fédérations et associations de culture et de communication
COG : Convention d'objectifs et de gestion
COFIL : Comité de pilotage
CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs
CRESS : Conseil recherche et évaluation en sciences sociales

D

DEA : Dispositif emploi accompagné
DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire
DGCS : Direction générale de la cohésion sociale
DJEPVA : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

E

EA : Entreprise adaptée
EAC : Éducation artistique et culturelle
EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant
EMAS : Équipe mobile d'appui à la scolarité
ESAT : Établissement et service d'aide par le travail
ESMS : Établissements et services médico-sociaux ou Établissements sociaux et médico-sociaux
ESS : Économie sociale et solidaire

F

FACE PEP : Formation, audit, conseil, études PEP
FEHAP : Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires
FGPEP : Fédération générale des PEP
FIRAH : Fondation internationale Recherche appliquée sur le handicap
FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FNASEPH : Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap

G

GAPS : Groupe d'analyse politique et stratégique
GTN : Groupe technique national

H

HCFEA : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

I

IGAS : Inspection générale des affaires sociales
ITEP : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

J

JEP : Jeunesse et éducation populaire
JPA : Jeunesse au plein air

L

LAEP : Lieux d'accueil enfants parents
LMA : Le Mouvement associatif

M

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
MECS : Maison d'enfants à caractère social
MENJ : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
ML : Métropole de Lyon
MNA : Mineur non accompagné

O

ONPV : Observatoire national de la politique de la ville

P

PAS : Pôle d'appui à la scolarité
PEDT : Projet éducatif de territoire
PEDTI : Projet éducatif de territoire inclusif
PEEAJ : Projet éducatif pour l'enfance, l'adolescence et la jeunesse
PEEJ : Projet éducatif pour l'enfance et la jeunesse
PEP : Pupilles de l'enseignement public
PEP ADSV : PEP Alpes du Sud Vaucluse
PEP CBFC : PEP Centre-Bourgogne-Franche-Comté
PEP LDA : Loire-Dômes-Allier
PEP SMB : PEP Savoie-Mont-Blanc
PEP SRA : PEP Sud-Rhône-Alpes
PESP : Politiques éducatives et sociales de proximité
PEVLCS : Politiques éducatives, vacances, loisirs, culture et sport
PIAL : Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse
PLF : Projet de loi de finances
PLFSS : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale
PPL : Proposition de loi
PREO : Passerelle pour un retour à l'établissement d'origine
PSM2S : Politiques sociales, médico-sociales et de santé
PSU : Prestation de service unique

Q

QVCT : Qualité de vie et conditions de travail

R

RAC : Recherche-action coopérative

S

SAMELY : Service d'accompagnement des mères lycéennes
SAMELYCO : Service d'accompagnement des mères lycéennes et collégiennes
SAMNA : Service d'accueil de mineurs non accompagnés
SAPAD : Service d'accompagnement pédagogique à domicile
SAPADHE : Service d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école
SAS : Société par actions simplifiée
SCI : Société civile immobilière
SDJESVA : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative
SDSI : Schéma directeur des systèmes d'information
SESSAD : Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
SGEM : Solidarité guadeloupéenne en mouvement
SI : Système d'information
SMS : Secteur médico-social
SNU : Service national universel
SPPE : Service public de la Petite enfance

T

TSLA : Troubles spécifiques du langage et des apprentissages

U

UNAT : Union nationale des associations de tourisme et de plein air
UNIOPSS : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

110 ans d'engagement citoyen, laïque, solidaire, inclusif et humaniste pour transformer la société

Les PEP sont un mouvement de 95 associations de proximité en France métropolitaine et dans les Outre-Mer.

Les PEP accompagnent chaque année près de 1 500 000 personnes de zéro à cent ans et plus, toutes situations et horizons confondus, dans leur quotidien et sur tous les temps de la vie, dans une dynamique d'émancipation sociale et citoyenne. Elles mobilisent les compétences de 21 000 professionnels et de 10 000 bénévoles.

Les PEP interviennent, par une démarche inclusive, dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, des loisirs, du social, de la protection de l'enfance, du médico-social et de la santé, de la parentalité, du travail, de l'habitat, de la culture, des vacances, de l'âge...

**« La liberté,
c'est d'abord
penser l'autre
comme un autre
soi-même. »**

*Léon Bourgeois, prix Nobel
de la Paix et premier président
de la Fédération générale
des PEP*



Fédération générale des PEP
Fédération reconnue d'utilité publique
Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire
Association éducative complémentaire de l'école publique

5-7, rue Georges Enesco
94026 Créteil Cedex
01 41 78 92 60 · accueil@lespep.org
www.lespep.org